



**COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES
NATURELLES ET LE TERRITOIRE**

ET

**PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ
DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE
POUR LA RÉGION DE LA
CHAUDIÈRE-APPALACHES**

PROPOSITION PRÉPARÉE PAR LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS

dans le cadre du
Programme relatif à l'implantation de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire
ainsi qu'à la conception et à la préparation de plans régionaux de développement intégré
des ressources et du territoire

Présentée à
Monsieur Pierre Corbeil
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune

1^{er} décembre 2006

Rédaction

Amélie Gilbert, conseillère à la Commission régionale sur les ressources et le territoire, CRÉ
Paul Bureau, conseiller en développement régional, CRÉ
Laurent Lampron, directeur général, CRÉ

Collaboration

Groupe-conseil Milieu forestier
(voir liste des membres et organismes d'appartenance à l'annexe 1)

Révision orthographique

Danielle Tremblay, adjointe aux programmes Milieu forestier, CRÉ

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	6
1. HISTORIQUE	7
2. INTERVENANTS IMPLIQUÉS DANS LE PROJET PILOTE	9
2.1 CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES.....	9
2.2 GROUPE-CONSEIL MILIEU FORESTIER	9
2.3 ACTEURS RÉGIONAUX ET GOUVERNEMENTAUX	9
3. PORTRAIT ET ENJEUX DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE.....	10
3.1 MAINTIEN DES ÉCOSYSTÈMES	10
3.1.1 <i>Portrait régional</i>	10
3.1.2 <i>Principaux enjeux</i>	11
3.2 STRATÉGIES DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS.....	12
3.2.1 <i>Portrait régional</i>	12
3.2.2 <i>Principaux enjeux</i>	12
3.3 DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE FORESTIÈRE	13
3.3.1 <i>Portrait régional</i>	13
3.3.2 <i>Principaux enjeux</i>	13
3.4 MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FAUNIQUES	14
3.4.1 <i>Portrait régional</i>	14
3.4.2 <i>Principaux enjeux</i>	15
3.5 DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES.....	15
3.5.1 <i>Portrait régional</i>	15
3.5.2 <i>Principaux enjeux</i>	15
3.6 HARMONISATION DES USAGES SUR LE TERRITOIRE	16
3.6.1 <i>Portrait régional</i>	16
3.6.2 <i>Principaux enjeux</i>	16
3.7 RESSOURCES MINIÈRES	16
3.7.1 <i>Portrait régional</i>	16
3.7.2 <i>Principaux enjeux</i>	17
3.8 RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES	18
4. PROPOSITION D'UN MODÈLE DE COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE.....	19
4.1 STATUT.....	19
4.2 MISSION ET MANDATS.....	19
4.2.1 <i>Mission</i>	19
4.2.2 <i>Mandats</i>	20

4.3	STRUCTURE.....	23
4.3.1	<i>Conseil des commissaires</i>	25
4.3.2	<i>Officiers</i>	26
4.3.3	<i>Personnel</i>	27
4.3.4	<i>Règles de fonctionnement</i>	27
4.4	SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES.....	28
4.4.1	<i>Détail des séances</i>	28
4.4.2	<i>Mode de prise de décision</i>	29
4.4.3	<i>Suivi des séances du conseil d'administration</i>	30
4.5	RESSOURCES NÉCESSAIRES.....	30
4.5.1	<i>Ressources requises</i>	30
4.5.2	<i>Sources de financement et collaboration</i>	30
4.5.3	<i>Calendrier financier</i>	30
4.5.4	<i>Prévisions budgétaires</i>	31
5.	PROPOSITION D'UN PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE.....	32
5.1	PORTRAIT DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE.....	32
5.1.1	<i>Portrait biophysique du milieu</i>	32
5.1.2	<i>Portrait socioéconomique</i>	32
5.1.3	<i>Affectation du territoire</i>	32
5.1.4	<i>Les ressources exploitées et leur contribution à l'économie régionale</i>	32
5.2	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU DÉVELOPPEMENT.....	33
5.2.1	<i>Secteur forestier</i>	33
5.2.2	<i>Secteur faunique</i>	33
5.2.3	<i>Secteur du territoire</i>	33
5.2.4	<i>Secteur minier</i>	33
5.2.5	<i>Secteur des ressources énergétiques</i>	33
5.3	PRIORITÉS D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC.....	33
5.3.1	<i>Projets en cours</i>	33
5.4	DÉVELOPPEMENT ET GESTION DE LA VOIRIE FORESTIÈRE.....	34
5.4.1	<i>Portrait du réseau routier forestier</i>	34
5.4.2	<i>Recommandations au développement de la voirie</i>	34
5.5	ÉLÉMENTS DE CONSOLIDATION OU DE COMPLÉMENTARITÉ AVEC D'AUTRES OUTILS DE PLANIFICATION DÉJÀ PRÉPARÉS À L'ÉCHELLE DES RÉGIONS.....	34
6.	CONSULTATION PUBLIQUE.....	36
7.	ACTIONS À VENIR POUR LA MISE EN PLACE DE LA CRRNT.....	37
	A N N E X E S.....	38
	BIBLIOGRAPHIE.....	57

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

CAF	Contrat d'aménagement forestier
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CFR	Commission forestière régionale
CRÉ	Conférence régionale des élus
CRRNT	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
FAPAQ	Société de la faune et des parcs du Québec
FEMECA	Fonds d'exploration minérale Estrie Chaudière-Appalaches
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
OBNL	Organisme à but non lucratif
OPMV	Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier
PAI	Planification d'aménagement intégré
PAIF	Plan annuel d'intervention forestière
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PDAR	Plan de développement d'activités récréatives dans les zecs de chasse et de pêche du Québec
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGAF	Plan général d'aménagement forestier
PMVRMF-II	Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées
PPR	Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts
PQAF	Plan quinquennal d'aménagement forestier
PRDF	Plan régional de développement forestier
PRDIRT	Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
RNI	Règlement sur les normes d'interventions en milieu forestier
TPI	Territoire public intramunicipal
UAF	Unité d'aménagement forestier
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

AVANT-PROPOS

La réalisation du présent document s'inscrit dans le cadre du Programme relatif à la mise en place d'une commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) comme proposé par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune. L'implantation de cette nouvelle instance régionale répond à la volonté des communautés de participer au développement de leur région.

Ce document collige l'ensemble des recommandations élaborées par le comité mis en place pour préparer une proposition régionale à être déposée au ministre. Il comprend un bref historique qui fera comprendre au lecteur le contexte particulier du projet ainsi que les intervenants qui y sont concernés. La deuxième section présente un portrait de la région et les enjeux relatifs à différents secteurs d'activité. La troisième section constitue l'essentiel de la proposition de CRRNT, à savoir son statut, ses mandats, ses responsabilités, sa composition ainsi que son mode de fonctionnement. Enfin, le modèle de plan régional de développement intégré des ressources et du territoire est également présenté.

Cette démarche a permis à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de recueillir les commentaires de différents organismes et citoyens de la région. À cet effet, deux modes de consultation ont été priorités :

- d'une part, les organismes impliqués dans la gestion des ressources naturelles et du territoire ont été invités à commenter le document de proposition régionale;
- d'autre part, les organismes ou citoyens ont émis leurs commentaires le 28 octobre 2006 lors de la consultation publique ou bien entre le 13 et le 28 octobre sur le site Web de la CRÉ, à l'adresse www.chaudiere-appalaches.qc.ca.

Les détails de la consultation publique se retrouvent au point 6.

1. HISTORIQUE

En décembre 2004, paraissait le rapport de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*, mieux connue sous le nom de *Commission Coulombe*. Cette dernière avait pour mandat général de dresser l'état de la situation de la gestion des forêts publiques du Québec. À la suite des travaux de la Commission, plusieurs recommandations ont été proposées. En ce qui concerne la décentralisation et la régionalisation de la gestion forestière, la Commission recommandait que les CRÉ soient désignées comme les interlocuteurs politiques responsables de la mise en place des commissions forestières régionales (CFR) pour chacune des régions.

Pour donner suite à cette recommandation, le gouvernement du Québec adoptait le 12 octobre 2005 le Programme relatif à l'implantation de CFR et à la conception et à la préparation du Plan régional de développement forestier (PRDF). Par ce Programme, le gouvernement confirmait son intention d'accroître l'autonomie des milieux locaux et régionaux, d'y rapprocher la prise de décision et de les associer davantage au choix des orientations de protection et de mise en valeur des forêts publiques. En mai 2006, le gouvernement émettait un nouveau décret qui élargissait le Programme à l'ensemble des ressources naturelles et au territoire remplaçant la CFR par la CRRNT. Par le fait même, le PRDF évoluait vers le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).

Les membres du conseil d'administration de la CRÉ adoptaient le 30 novembre 2005 une résolution à l'effet de préparer, avec les acteurs concernés, le projet pilote d'implantation d'une CFR ainsi que l'élaboration du PRDF. Puis, le 29 juin 2006, la CRÉ adoptait une autre résolution confirmant le passage de la CFR à la CRRNT pour la région. Actuellement, il est prévu que la CRRNT couvre principalement les domaines de la forêt, de la faune et du territoire. Le Programme d'implantation prévoit également la participation des communautés autochtones dans l'ensemble du processus de mise en œuvre de la CRRNT. Cependant, aucune communauté autochtone n'est présente dans la région de la Chaudière-Appalaches. L'implantation de la CRRNT devra être précédée d'une réflexion portant sur sa création, notamment sur ses rôles et responsabilités en matière de ressources forestières, fauniques, minières, énergétiques et du territoire. Pour ce faire, il est prévu qu'une consultation publique régionale soit tenue sur les résultats des travaux relatifs au modèle de CRRNT à présenter. Au terme de cet exercice, la CRÉ devra remettre au MRNF, au plus tard en décembre 2006, un rapport incluant une description de la structure, du mandat et des responsabilités de la future CRRNT ainsi qu'une proposition quant au contenu et aux objectifs du PRDIRT.

La CRÉ a mandaté un de ses groupes-conseils, comités consultatifs auprès du conseil d'administration de la CRÉ, soit le Groupe-conseil Milieu Forestier pour alimenter ses réflexions sur le projet de CRRNT. De plus, plusieurs réunions de travail ont été organisées regroupant ainsi différents intervenants des secteurs de l'environnement, de la faune, de l'industrie forestière, de la forêt privée ainsi que de l'aménagement du territoire. Tous ces acteurs ont été consultés de manière à soumettre une proposition qui répondra aux besoins réels de la région en matière de gestion des ressources naturelles et du territoire.

Le présent document définit le concept d'une CRRNT pouvant être implantée en Chaudière-Appalaches; concept qui doit être considéré dans une perspective évolutive et sujet à évaluation. Les responsabilités et mandats de la CRRNT, par exemple, pourraient être appelés à se développer dans le temps, en particulier au début de l'implantation.

Le processus de mise en place de la CRRNT en Chaudière tient compte de la crise qui secoue actuellement les industries forestières du Québec touchant également la région de la Chaudière-Appalaches. De plus, les entreprises de deuxième et troisième transformation du bois rencontrent plusieurs difficultés en raison de la présence de mesures fiscales exclusives aux entreprises des régions ressources.

Enfin, compte tenu du caractère novateur de ce projet de CRRNT – cette expérience de régionalisation dans la gestion des ressources naturelles n'a encore jamais été tentée au Québec – il paraît important de prévoir et d'assurer un suivi de son implantation, en particulier au cours des deux premières années. À la fin de cette période, l'évaluation de l'implantation devrait permettre de porter un jugement sur l'expérience et d'apporter, le cas échéant, les correctifs nécessaires.

2. INTERVENANTS IMPLIQUÉS DANS LE PROJET PILOTE

2.1 Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

La CRÉ est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour la région de la Chaudière-Appalaches. Elle est instituée en vertu du projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (projet de loi n° 34) entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004. Le MRNF a fait appel aux CRÉ pour la mise en œuvre des CRRNT et l'approbation des PRDIRT. La CRÉ de la Chaudière-Appalaches intervient déjà, jusqu'à un certain point, dans la gestion régionalisée des ressources naturelles puisqu'elle gère le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (PMVRMF-II) depuis 2004 ainsi que le Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPR) depuis 2006.

2.2 Groupe-conseil Milieu forestier

Depuis quelques années déjà, la région de la Chaudière-Appalaches a entrepris une certaine gestion régionalisée des ressources naturelles du milieu forestier. À l'automne 2001, la Table de concertation sur le milieu forestier était mise sur pied, venant répondre aux préoccupations des nombreux acteurs soucieux du développement durable et de la gestion intégrée des ressources du milieu forestier. Les membres de la Table ont d'abord convenu prioritairement de se doter d'un portrait de l'importance et du potentiel du milieu forestier permettant d'identifier les principaux enjeux de la région. Ils ont ensuite signifié leur intérêt à travailler de manière concertée sur ces enjeux pour trouver des solutions ou définir des actions, pouvant parfois nécessiter certains compromis, dans une optique de gestion intégrée des ressources. En 2004, la CRÉ a reconnu cette Table à titre de Groupe-conseil Milieu forestier¹. Ce dernier est notamment intervenu, en juin 2005, pour recommander des mesures régionales d'atténuation, dont l'investissement en forêt privée, suite à la réduction de 20 % de la possibilité forestière en forêt publique.

2.3 Acteurs régionaux et gouvernementaux²

Plusieurs intervenants partagent les responsabilités relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire dans la région de la Chaudière-Appalaches. Chacun collabore selon ses responsabilités, ses compétences et les intérêts qu'il représente. De plus, ils auront une approche et des possibilités d'intervention différentes selon la tenure publique ou privée des terres.

¹ La liste des membres du Groupe-conseil Milieu forestier figure à l'annexe 2 du présent document.

² La liste des acteurs du milieu forestier concernés par la CRRNT est présentée à l'annexe 3 du présent document.

3. PORTRAIT ET ENJEUX DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE

Afin de structurer la réflexion régionale, le comité formé des membres du Groupe-conseil Milieu forestier a d'abord cerné les principales caractéristiques ainsi que les enjeux concernant la gestion des ressources naturelles de la région. Ce portrait régional permet d'intégrer les besoins réels de la région dans le processus conduisant à la mise en place d'une nouvelle structure de gestion. Dans le cadre de cet exercice, les principaux thèmes à partir desquels sont présentés les enjeux régionaux en matière de ressources naturelles et de territoire sont :

- Maintien des écosystèmes
- Stratégies de production et de commercialisation des produits forestiers
- Développement de la formation et de la main-d'œuvre forestière
- Mise en valeur des ressources fauniques
- Développement des activités récréotouristiques
- Harmonisation des usages sur le territoire
- Mines
- Énergie (à venir)

L'élaboration de ces thèmes et enjeux est basée sur :

- Portrait de l'importance et du potentiel du milieu forestier de Chaudière-Appalaches (2003)
- Plan stratégique régional 2002-2007
- Enjeux identifiés par le Groupe-conseil Milieu forestier à la suite de la diffusion du Portrait de l'importance et du potentiel du milieu forestier de Chaudière-Appalaches
- Plan d'action régional – Mesures d'atténuation à la suite de la réduction de 20 % de la possibilité forestière en terres publiques (2005)
- Visite de sensibilisation au milieu forestier à l'intention des administrateurs de la CRÉ, des décideurs et des médias (Septembre 2005)
- Travaux menés par le Fonds d'exploration minérale Estrie Chaudière-Appalaches (FEMECA)

3.1 Maintien des écosystèmes

3.1.1 Portrait régional

Le maintien de la biodiversité constitue un objectif fondamental à respecter dans une perspective de développement durable. Actuellement, les aires protégées ne représentent que 2,7 % de la superficie de la région par rapport à l'objectif national de 8 % pour l'ensemble du Québec. Cette situation est préoccupante pour le maintien de la biodiversité, compte tenu que le territoire est très habité et soumis à d'intenses pressions de développement. De plus, cette problématique est complexe étant donné la prépondérance des terres privées et les droits consentis sur la majorité de la superficie des forêts publiques de la région.

La région compte 468 espèces de vertébrés, ce qui représente 72 % des espèces du Québec. Au total, 20 espèces de vertébrés sont désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être. En regard des plantes vasculaires, on dénombre une quarantaine d'espèces vulnérables ou menacées associées au milieu forestier. Les connaissances relatives aux espèces menacées ou vulnérables sont déficientes.

Par ailleurs, on retrouve en Chaudière-Appalaches peu de milieux humides de grande superficie, mais de nombreux petits marais, marécages et tourbières. Les milieux humides sont reconnus pour leur très forte production biologique et abritent souvent des espèces menacées ou vulnérables.

D'autres types de milieux sensibles sont répertoriés tels que les habitats fauniques, les zones d'allopatricie de l'omble de fontaine, les frayères et les aires d'alevinage, les bandes riveraines ainsi que les peuplements ou écosystèmes forestiers moins bien représentés dans la région.

L'accessibilité à la ressource et la bonne productivité des écosystèmes forestiers de la région expliquent l'intérêt pour un aménagement intensif du territoire. Les forêts mûres et surannées sont de moins en moins représentées à l'échelle du paysage de la région, ce qui constitue une menace pour les espèces dépendant de ces écosystèmes. Des analyses révèlent que les derniers secteurs de forêts plus âgées se situent principalement sur les terres du domaine de l'État.

Certaines pratiques ont également des conséquences négatives sur le milieu, la biodiversité et les ressources fauniques, notamment le déboisement en milieu agricole ou urbain, l'éclaircie précommerciale, l'élimination des espèces compagnes dans les érablières exploitées à des fins acéricoles, l'entretien intensif des plantations et la raréfaction de certaines essences qui ne sont pas privilégiées dans les stratégies d'intervention forestière.

3.1.2 Principaux enjeux

1. Identifier et protéger l'habitat des espèces menacées et vulnérables.
2. Protéger l'intégrité des milieux sensibles.
3. Protéger les frayères, les aires d'alevinage ainsi que les zones d'allopatricie pour l'omble de fontaine.
4. Augmenter la superficie en aires protégées à l'échelle de la région (cibler certains secteurs ex. Massif du Sud).
5. Protéger les vieilles forêts résiduelles (aires protégées) et adopter des pratiques sylvicoles assurant la présence d'une proportion appropriée de forêts mûres et surannées à l'échelle du territoire.
6. Maintenir une proportion suffisante de peuplements ayant subi des perturbations naturelles (chablis ou épidémie d'insectes).
7. Conserver et mettre en valeur certains milieux humides de la région.
8. Améliorer la qualité des cours d'eau en conservant les bandes riveraines.

3.2 Stratégies de production et de commercialisation des produits forestiers

3.2.1 Portrait régional

En Chaudière-Appalaches, la forêt génère des revenus d'environ 510 millions de dollars, dont 70 % provient de la transformation du bois. Plus de 262 entreprises font de la transformation du bois parmi lesquelles 80 s'adonnent à la première transformation, alors que 185 font de la deuxième et troisième transformation. La région figure parmi les leaders québécois dans l'industrie de la deuxième transformation du bois.

L'industrie du bois en Chaudière-Appalaches occupe une place de premier plan à l'échelle du Québec. La valeur de ses expéditions manufacturières dépasse le milliard de dollars, ce qui classe la région au premier rang national, tout comme pour le nombre d'emplois dans cette industrie (plus de 9 000 emplois directs).

Les usines de sciage de Chaudière-Appalaches utilisent annuellement 4 Mm³ de bois, leur consommation augmentant en moyenne de 2,8 % par année. Elles utilisent plus de 90 % de résineux alors que les feuillus ne représentent que 10 % du bois utilisé. Plus de 65 % du bois usiné provient de l'extérieur du Québec et environ 29 % est issu de la forêt privée.

En territoire privé, les Agences de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et de la Chaudière ont pour mission d'orienter et de favoriser la mise en valeur des forêts privées dans une perspective de développement durable en concertation avec leurs partenaires. Pour y arriver, elles gèrent le *Programme de mise en valeur des forêts privées*. De plus, la région compte huit groupements forestiers qui s'occupent de l'aménagement forestier ainsi que quatre syndicats attirés à la mise en marché du bois produit par les propriétaires. Un de ses syndicats agit également à titre de conseiller forestier auprès des propriétaires.

3.2.2 Principaux enjeux

1. Maintenir l'approvisionnement en matière première.
2. Favoriser le maintien des entreprises de première transformation du bois.
3. Favoriser le développement des entreprises de deuxième et troisième transformation.
4. Développer la transformation du bois feuillu dans la région.
5. Intensifier l'aménagement forestier dans la région en prenant en considération et en minimisant les impacts sur les autres ressources ainsi qu'en assurant le maintien des écosystèmes.
6. Évaluer le potentiel de la région relativement aux produits forestiers non ligneux (proximité des marchés, abondance de la ressource, diversité des produits : champignons, sirop d'érable, if du Canada, autres) et développer ces potentiels.
7. Ramener le niveau d'aménagement en forêt privée à celui défini dans les plans de protection et de mise en valeur des deux agences de la région.
8. Accroître les volumes de bois certifié environnemental dans la région.

3.3 Développement de la formation et de la main-d'œuvre forestière

3.3.1 Portrait régional

On compte plus de 9 600 personnes travaillant dans le domaine de l'exploitation forestière et des services forestiers ainsi que dans l'industrie du bois de la région. Ces secteurs combinés représentent 17,4 % de la population active dans les secteurs primaires et manufacturiers combinés. À cet égard, au moins 40 municipalités sont dénombrées dans la Chaudière-Appalaches dont plus de 25 % des emplois sont dépendants du secteur forestier ou de l'industrie du bois. Plus de 50 % de la population active dans le domaine de l'exploitation forestière est concentrée dans les MRC de Beauce-Sartigan, de L'Islet et des Etchemins. Chaudière-Appalaches figure donc parmi les régions importantes du Québec quant au nombre et à la proportion de personnes travaillant dans l'industrie forestière et, plus particulièrement dans la transformation du bois.

Malgré la demande en personnel, on remarque un vieillissement marqué de la main-d'œuvre dans le secteur forestier par rapport aux autres secteurs de l'industrie, notamment dans l'industrie du bois. La proportion de travailleurs âgés de plus de 45 ans dépasse 40 % dans le secteur forestier de la région, alors qu'il se situe à 31 % pour l'ensemble des secteurs dans la région et à 32 % pour le secteur de la forêt dans l'ensemble du Québec.

Quant au recrutement des jeunes travailleurs dans le secteur forestier, le taux de renouvellement de la main-d'œuvre est inférieur (8 %) à celui observé dans l'ensemble du Québec (11 %). Ce taux de renouvellement est également inférieur à celui de l'ensemble des secteurs d'emploi pour la région qui se situe à 14 %.

En matière de formation professionnelle, aucun établissement d'enseignement de la région ne dispense l'un ou l'autre des programmes d'enseignement offerts en aménagement et exploitation forestière ou en transformation du bois.

La plupart des établissements d'enseignement secondaire ou collégial de la région offrent cependant des programmes de formation sur mesure dans le cadre du programme de *Services aux entreprises (SAE)*. Grâce à cette filière, les entreprises ont accès, en théorie, à une large gamme de programmes de formation professionnelle.

En matière d'éducation relative au milieu forestier, plusieurs établissements d'enseignement proposent des activités d'éducation en environnement et au milieu forestier à leurs élèves. Les classes vertes et les camps de vacances contribuent de façon positive au développement de l'intérêt des jeunes pour le milieu forestier.

3.3.2 Principaux enjeux

1. Favoriser le maintien et le renouvellement de la main-d'œuvre reliée au milieu forestier.
2. Développer la stabilité des emplois en milieu forestier tout en assurant la formation de la relève.
3. Augmenter les compétences technologiques des travailleurs dans l'industrie de la transformation du bois.
4. Développer la polyvalence des travailleurs et des propriétaires de boisés en milieu forestier.
5. Faire connaître et revaloriser les métiers du milieu forestier.
6. Promouvoir le secteur forestier auprès des écoles et de la population.

3.4 Mise en valeur des ressources fauniques

3.4.1 Portrait régional

Une faune abondante et diversifiée se retrouve dans la région. La présence de gibiers comme le cerf de Virginie, l'orignal, la gélinotte huppée et le lièvre d'Amérique est favorisée par l'importance du couvert forestier, lequel est relativement jeune et productif et domine le paysage puisqu'il couvre 70 % du territoire. La région est tout de même fortement marquée par l'agriculture, surtout dans la plaine du Saint-Laurent et dans la vallée de la rivière Chaudière, où l'on retrouve plusieurs espèces de sauvagine comme l'oie des neiges et la bernache du Canada.

L'hydrographie de la région est dominée par les rivières dont les plus importantes sont la rivière Chaudière, la rivière du Sud et la rivière Etchemin. Les cours d'eau abritent plusieurs espèces de poissons recherchés par les pêcheurs sportifs dont l'omble de fontaine.

La région abrite 134 habitats fauniques dont 20 aires de confinement du cerf de Virginie. Environ 70 % de la superficie totale des ravages de cerfs se situe en forêt privée. On dénombre dans la région une centaine de frayères et près de 400 aires d'alevinage qui correspondent en grande majorité aux habitats de reproduction de l'omble de fontaine. Dans certaines parties du territoire, les coupes forestières concentrées sur certains bassins versants peuvent exercer des effets négatifs sur le milieu aquatique. Les zones d'allopatric pour l'omble de fontaine, rares dans la région, sont des milieux particulièrement sensibles à cet égard. L'état du milieu aquatique peut être sensiblement altéré selon la qualité de la planification du réseau routier.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) estime que parmi les résidents de la Chaudière-Appalaches, on comptait en 2000 près de 29 000 chasseurs et 44 650 pêcheurs. La chasse et la pêche sont pratiquées dans l'ensemble du territoire. La chasse aux cerfs de Virginie demeure la plus populaire. La chasse à l'orignal a aussi connu une forte augmentation du nombre d'adeptes au cours des dernières années, à la faveur d'une augmentation du cheptel. L'ours noir est également présent et fait partie des espèces à la fois chassées et piégées. Enfin, l'omble de fontaine et le doré sont les deux espèces de poisson les plus pêchées dans la région.

En Chaudière-Appalaches, les activités d'observation et de prélèvement de la faune génèrent des dépenses de 70,2 millions de dollars et l'équivalent de près de 600 emplois à temps plein y sont associés. Les adeptes de ces activités sont au nombre de 32 600 pêcheurs, 36 000 chasseurs et 85 000 amateurs de déplacements d'intérêt faunique, incluant résidents et visiteurs dont une forte proportion provient de l'extérieur de la région. Un déplacement d'intérêt faunique est une activité sans prélèvement, telle une excursion à des fins d'observation ou de photographie de la faune. Le tourisme associé à la faune contribue de façon importante à l'économie de la région par l'apport de 20 millions de dollars d'argent neuf, soit 28 % des dépenses totales, attribuables principalement aux adeptes d'activités sans prélèvement et aux chasseurs.

La région compte une zone d'exploitation contrôlée (ZEC) en milieu forestier, la ZEC Jaro d'une superficie de 155 km² ainsi que 27 pourvoies sans droits exclusifs (pourvoies qui ne possèdent pas l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur un territoire donné, dont les clients chassent et pêchent sur le territoire du domaine de l'État ou en terres privées).

3.4.2 Principaux enjeux

1. Augmenter l'accès aux ressources fauniques, notamment en territoire privé.
2. Sensibiliser les intervenants régionaux à l'importance de la faune comme moteur de développement économique.
3. Protéger et mettre en valeur les habitats fauniques sur terres privées et publiques.
4. Limiter la perte et la dégradation des habitats fauniques et encourager la restauration des milieux dégradés.

3.5 Développement des activités récréotouristiques

3.5.1 Portrait régional

Chaudière-Appalaches est une destination de choix en raison de la diversité des essences forestières, du paysage et du relief de la région. Sa forêt offre également de grands atouts sur le plan de l'accessibilité, par le biais d'un réseau routier développé ainsi que de la proximité des centres urbains. Toutefois, les travaux réalisés par les détenteurs de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) sur les terres publiques, la fragmentation de la forêt privée en multiples propriétés et le risque d'incompatibilité des usages sur le territoire présentent des défis pour le développement des activités récréotouristiques régionales.

Parmi ces activités, on retrouve notamment la pratique d'activités de plein air, d'observation faunique en milieu forestier ainsi que de sports de randonnée. Tourisme Chaudière-Appalaches compte 500 entreprises et organismes œuvrant dans le secteur du tourisme. Le Parc national de Frontenac, le Parc régional des Appalaches et le Parc régional du Massif du Sud attirent chaque année plus de 100 000 visiteurs. Les principales activités touristiques et récréatives en milieu forestier comprennent le camping, la chasse, la pêche, la randonnée en plein air, les parcs, les activités dans les érablières, les sports motorisés hors route, le ski alpin et nordique et la villégiature. La région se classe au neuvième rang des régions touristiques du Québec avec plus de 1 287 000 visiteurs en 2004.

La participation à des activités de plein air est quant à elle estimée à plus de 202 100 personnes pour un total de près de 2 millions de jours-activités en Chaudière-Appalaches en 2000, ce qui représente un plus grand nombre d'adeptes que la chasse, la pêche ou l'observation de la faune.

3.5.2 Principaux enjeux

1. Encourager l'utilisation de la forêt pour la pratique d'activités récréatives et touristiques, notamment par des mesures incitatives auprès des propriétaires de boisés.
2. Protéger les paysages dans les sites récréotouristiques importants.

3.6 Harmonisation des usages sur le territoire

3.6.1 Portrait régional

Les terres du domaine de l'État occupent à peine 10,5 % de toute la superficie du territoire de la Chaudière-Appalaches par rapport à 92 % pour l'ensemble du Québec. Parce qu'elles sont peu abondantes et situées près des grands bassins de population, elles sont très fréquentées et convoitées pour diverses formes d'utilisation (exploitation forestière, exploitation acéricole, motoneige, quad, randonnée, canotage, observation de la faune, chasse, pêche, piégeage, etc.). Il en résulte des conflits d'usage et un besoin pour la mise en place de mécanismes de concertation.

La forêt privée occupe la majorité de la superficie de la région, dont plus de 85 % appartient à des propriétaires de petits boisés (moins de 50 ha), plaçant la région au premier rang national pour les superficies en forêt privée. La plupart des propriétaires, soit 19 420, sont actifs et au moins 40 % détiennent des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF).

La superficie des terres privées appartenant aux grands propriétaires privés (plus de 800 ha d'un seul tenant) correspond à 4,5 % de la superficie totale du territoire. Conséquemment, près de 25 000 propriétaires interviennent dans leur milieu selon leurs propres objectifs et besoins. Ces pratiques ont pour effet de complexifier l'atteinte d'objectifs régionaux autant en ce qui concerne l'exploitation des ressources du milieu forestier que la protection des milieux naturels et des habitats fauniques (ex. : maintien d'une proportion adéquate de forêts anciennes, disponibilités d'habitats fauniques spécifiques, autres).

3.6.2 Principaux enjeux

1. Mettre en place des mécanismes de concertation appropriés entre les différents utilisateurs du milieu forestier public et privé.
2. Sensibiliser les intervenants du territoire à l'importance des ressources du milieu forestier.
3. Augmenter le nombre de propriétaires de petits boisés privés possédant un plan d'aménagement forêt-faune.
4. Développer l'aménagement intégré en forêt privée.

3.7 Ressources minières

3.7.1 Portrait régional

La région de la Chaudière-Appalaches possède un potentiel minéral et minier important. Plusieurs substances minérales ont été exploitées dans le passé : chrome dans la région de Thetford Mines, cuivre à East-Broughton, talc à Saint-Pierre-de-Broughton, cuivre et nickel à Saint-Fabien-de-Panet, et l'or de la Beauce. D'autres substances le sont encore aujourd'hui : chrysotile à Thetford Mines, pierre stéatite à Saint-Pierre-de-Broughton de même que de nombreuses carrières de sables, graviers et granulats.

Rappelons que plusieurs industries utilisent et transforment des substances minérales en Chaudière-Appalaches. Citons à titre d'exemple : Quartz Industries, Les Technologies Fibrox, Les Pierres Stéatites, Granirex, Les Sables Olimag, etc. D'autres entreprises sont directement liées au secteur des mines par des activités de sous-traitance : Les Industries Fournier, Les Convoyeurs Continental, etc. Ces industries créent plusieurs centaines d'emplois et représentent un chiffre d'affaires et d'exportation de plusieurs millions de dollars.

Récemment à Thetford Mines s'est tenu le premier Congrès sur la valorisation des résidus miniers. De nombreux intervenants du milieu socioéconomique et de la recherche se sont rencontrés pour faire le point sur l'état de la situation sur le potentiel économique que représentent les substances minérales contenues dans les résidus miniers.

La région dispose du Cégep de Thetford qui dispense la formation pour l'obtention d'un diplôme d'études collégiales en technologie minérale avec les options de géologie, exploitation et traitement des minerais. Cette institution offre aussi une attestation d'études collégiales en hydrogéologie et en géoenvironnement.

Chaudière-Appalaches a aussi la chance de bénéficier du Centre de technologie minérale et de plasturgie inc., situé à Thetford Mines, qui est un centre collégial de transfert de technologie associé au Cégep de Thetford. Il donne du support technique aux entreprises et réalise des activités de recherche appliquée. Ce centre est un atout valable et très utile pour les industries de Chaudière-Appalaches et de tout le Québec

Pendant plus de dix ans, le FEMECA, un fonds minier dédié à l'exploration, a démontré que le potentiel minéral de la région est intéressant et sans doute sous-estimé. De nombreux travaux d'exploration ont permis de mettre en évidence des anomalies géophysiques associées à la présence de plusieurs métaux (cuivre, nickel, or, zinc, autres) et la découverte de plusieurs minéraux industriels (ardoise, silice, andalousite, autres) dans la région de la Chaudière-Appalaches. À la suite des travaux de ce fonds minier, des forages d'exploration avancée ont été récemment réalisés par la compagnie Fancamp Exploration Ltd dans la région de Beauceville et d'autres forages d'exploration avancée avaient aussi été identifiés sur le territoire. Les travaux de prospection ont été réalisés dans une période au cours de laquelle la conjoncture économique était défavorable. Actuellement, la conjoncture devient favorable alors que le prix des métaux connaît de fortes hausses et que des résultats encourageants apparaissent.

Sur le plan récréotouristique, soulignons les activités du Musée minéralogique et minier et l'organisation des visites minières par Tourisme Amiante.

3.7.2 Principaux enjeux

1. Consolider les connaissances et l'expertise développées dans le cadre des travaux du Fonds d'exploration minérale Estrie Chaudière-Appalaches (FEMECA) afin de mieux connaître le sous-sol de la région de la Chaudière-Appalaches et de le mettre en valeur;
2. Investir dans des travaux en amont de l'exploitation des ressources minières afin de mettre en valeur les ressources de la région, c'est-à-dire dans des travaux destinés à identifier les zones à fort potentiel, ceci afin d'attirer des investissements d'exploration;
3. Promouvoir le potentiel minéral du sous-sol de la région et l'image de l'industrie minière;
4. Augmenter la clientèle étudiante dans les secteurs des sciences de la terre;

5. Promouvoir la recherche pour l'extraction de substances commerciales de résidus miniers;
6. Harmoniser les règles et les directives environnementales entre le secteur minier et les autres secteurs.

3.8 Ressources énergétiques

3.8.1 Portrait régional

En dehors de l'exploitation du potentiel hydraulique de quelques rivières et de la réalisation d'un nombre limité de projets mettant à profit la ressource géothermique du sous-sol, le développement des ressources énergétiques de la région de la Chaudière-Appalaches n'a pas fait l'objet d'une attention particulière dans le passé.

Les orientations énoncées dans la récente politique énergétique du Québec sur l'exploitation des énergies renouvelables vont nécessairement amorcer une réflexion plus large. Déjà, on sait que la région possède un potentiel éolien important et que de nombreux sites font l'objet de campagnes de mesure de vent qui pourraient mener à l'établissement de parcs éoliens dans la région. En janvier 2006, la CRÉ a formé un comité régional sur le développement du potentiel éolien de la région. Le mandat du comité se limite actuellement à rassembler et à diffuser de l'information sur cette filière aux élus et aux citoyens de la région.

En plus de mener une réflexion sur le développement de la filière éolienne sur le territoire, la CRRNT devra éventuellement documenter et identifier les opportunités de développement des autres filières énergétiques telles que l'énergie solaire, l'exploitation de la biomasse, notamment dans la production de biocarburants et l'utilisation des résidus forestiers à des fins énergétiques.

4. PROPOSITION D'UN MODÈLE DE COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE

4.1 Statut

La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Chaudière-Appalaches est une instance de concertation, d'analyse et de recommandation dotée d'un mandat public à l'égard de la gestion des ressources naturelles et du territoire. La CRRNT est :

- ✓ sous la responsabilité de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches;
- ✓ reconnue par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur réception d'une proposition de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches déposée en vertu de dispositions qui seraient introduites dans la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- ✓ régie en fonction des dispositions de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et d'un règlement intérieur soumis à l'approbation du ministre des Ressources naturelles et de la Faune qui s'assurerait que le règlement adopté par le conseil d'administration de la CRRNT comporte les éléments requis par la Loi;
- ✓ dirigée par un conseil des commissaires doté de pouvoirs et responsabilités dévolus par la Loi, sous réserve des interventions prévues par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune ou par le gouvernement;
- ✓ tenue de rendre compte au conseil d'administration de la CRÉ, laquelle rend compte au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, à l'Assemblée nationale par l'entremise du ministre et à la population en général de l'exercice de ses obligations et des résultats obtenus;
- ✓ tenue de faire des recommandations sur les différents programmes et activités délégués à la CRÉ en matière de ressources naturelles (forêt, faune, eau, mines et énergie) et du territoire, laquelle agit à titre de gestionnaire;
- ✓ dotée d'un territoire d'exercice couvrant la totalité de la superficie de la région administrative de la Chaudière-Appalaches, soit 16 118 km²;
- ✓ localisée au siège social de la CRÉ.

4.2 Mission et mandats

4.2.1 Mission

La CRRNT favorise la concertation entre les utilisateurs du territoire de manière à développer la gestion intégrée des ressources naturelles en Chaudière-Appalaches et à stimuler et faciliter l'émergence ainsi que la réalisation d'actions concrètes pour la connaissance, la protection, la mise en valeur, l'aménagement et l'exploitation des ressources forestières, fauniques, minières et énergétiques dans une perspective de développement durable. La CRRNT est notamment chargée de :

- concerter et maintenir le maillage entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles en territoire public et privé, et ce, dans le respect des responsabilités de chacun;
- identifier et définir les enjeux et les priorités à l'échelle régionale relativement à la gestion des ressources naturelles en terre publique et privée;

- proposer des stratégies au niveau macroscopique pour faire face à ces enjeux;
- assurer une représentation des différents intervenants impliqués dans la gestion des ressources naturelles et du territoire auprès de la CRÉ et des instances gouvernementales;
- intégrer les préoccupations et les intérêts régionaux de manière à faire des recommandations aux intervenants dans les choix de connaissance, de protection, de mise en valeur, d'aménagement et d'exploitation des ressources naturelles du territoire public et privé;
- écouter, soutenir et conseiller les organismes des secteurs concernés par la gestion des ressources naturelles en terre publique et privée sans dédoubler les structures déjà en place;
- proposer à la CRÉ et réaliser un plan d'action annuel;
- promouvoir et agir conformément aux valeurs liées :
 - à la gestion durable du patrimoine naturel;
 - à la gestion participative et transparente;
 - à la conservation de la biodiversité;
 - à la gestion intégrée de l'eau;
 - au développement des connaissances et à leur diffusion en appui à une gestion performante des ressources naturelles et du territoire;
 - au développement de partenariats avec les institutions régionales, nationales ou l'État pour faire face à la complexité croissante des enjeux;
 - à l'amélioration de la qualité du service rendu aux citoyens.

En regard des rôles que jouent les agences de mise en valeur des forêts privées, la CRRNT s'engage à :

- reconnaître la place et le rôle des agences régionales de mise en valeur des forêts privées tels que définis par le MRNF, tant en ce qui concerne la connaissance et la planification que la gestion des ressources financières;
- arrimer les éléments du PRDIRT concernant la forêt privée avec les plans de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) des agences.

4.2.2 Mandats

En matière de connaissance, la CRRNT de la Chaudière-Appalaches a comme principaux mandats de :

- être informé sur l'exploitation et l'usage des ressources naturelles en territoire public;
- tenir à jour un portrait des affectations en terres publiques;
- tenir à jour un portrait des actions touchant la gestion des ressources naturelles du territoire public et privé;
- contribuer à identifier les potentiels pour la protection, la mise en valeur, l'aménagement et l'exploitation des ressources naturelles du territoire public et privé;
- être informée des différents plans ayant une incidence sur la gestion des ressources naturelles du territoire public et privé;

- promouvoir la diffusion et l'accessibilité à l'information auprès du public et des partenaires relativement à la protection, la mise en valeur, l'aménagement et l'exploitation des ressources naturelles;
- être informée des projets de consultations publiques conduits par les différents intervenants en matière de ressources naturelles ainsi que des résultats de ces consultations.

En matière d'orientation, la CRRNT de la Chaudière-Appalaches a comme principaux mandats de :

- être informée et consultée sur tout projet ayant une incidence sur l'affectation des terres publiques;
- être informée et consultée sur tout projet majeur ayant une incidence sur la protection, la mise en valeur, l'aménagement ou l'exploitation des ressources naturelles dans l'ensemble du territoire de la région, et ce, dès sa planification;
- collaborer activement au Plan d'affectation du territoire public (PATP), notamment en proposant des affectations pour les terres publiques de la région;
- proposer des adaptations régionales aux normes de la gestion des ressources naturelles;
- formuler au besoin des avis à la CRÉ et au Forestier en chef sur différents enjeux de la gestion des ressources naturelles et du territoire public et privé;
- recommander des orientations et des priorités en matière de ressources naturelles en terres publiques et privées aux différents ministères par le biais de la CRÉ.

En matière de planification, la CRRNT de la Chaudière-Appalaches a comme principaux mandats de :

- préparer et coordonner le PRDIRT avec le souci d'harmonisation des différents plans régionaux de développement;
- constituer un centre d'information relatif aux consultations publiques et coordonner la tenue de certaines consultations publiques avec les partenaires, en matière de gestion et de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire, au besoin;
- tenir des consultations publiques et coordonner des groupes de travail avec les intervenants pour déterminer des orientations régionales;
- coordonner la tenue de consultations publiques dans la région dans le cadre de ses mandats, au besoin;
- analyser et se prononcer sur des projets particuliers ou novateurs;
- proposer, préparer et coordonner des projets dans le cadre d'ententes spécifiques de régionalisation avec des partenaires régionaux et gouvernementaux.

En matière de conservation et de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire, la CRRNT de la Chaudière-Appalaches a comme principaux mandats de :

- favoriser, encourager et promouvoir le maintien des écosystèmes, la biodiversité ainsi que l'atteinte d'une proportion adéquate d'aires protégées pour la région;
- identifier des objectifs régionaux relatifs à la protection, l'aménagement et la mise en valeur des ressources naturelles;
- soutenir et encourager des projets visant la protection, l'aménagement et la mise en valeur des ressources naturelles;

- mettre en place des mécanismes de concertation pour l'harmonisation des usages relatifs aux ressources naturelles, au besoin;
- diffuser de l'information aux acteurs et aux partenaires régionaux en ce qui concerne les ressources naturelles;
- proposer des adaptations aux normes nationales de protection et de mise en valeur des ressources naturelles, en se basant sur le contexte régional, et ce, dans une approche de développement durable.

En matière de contrôle et de suivi, la CRRNT de la Chaudière-Appalaches a comme principaux mandats de :

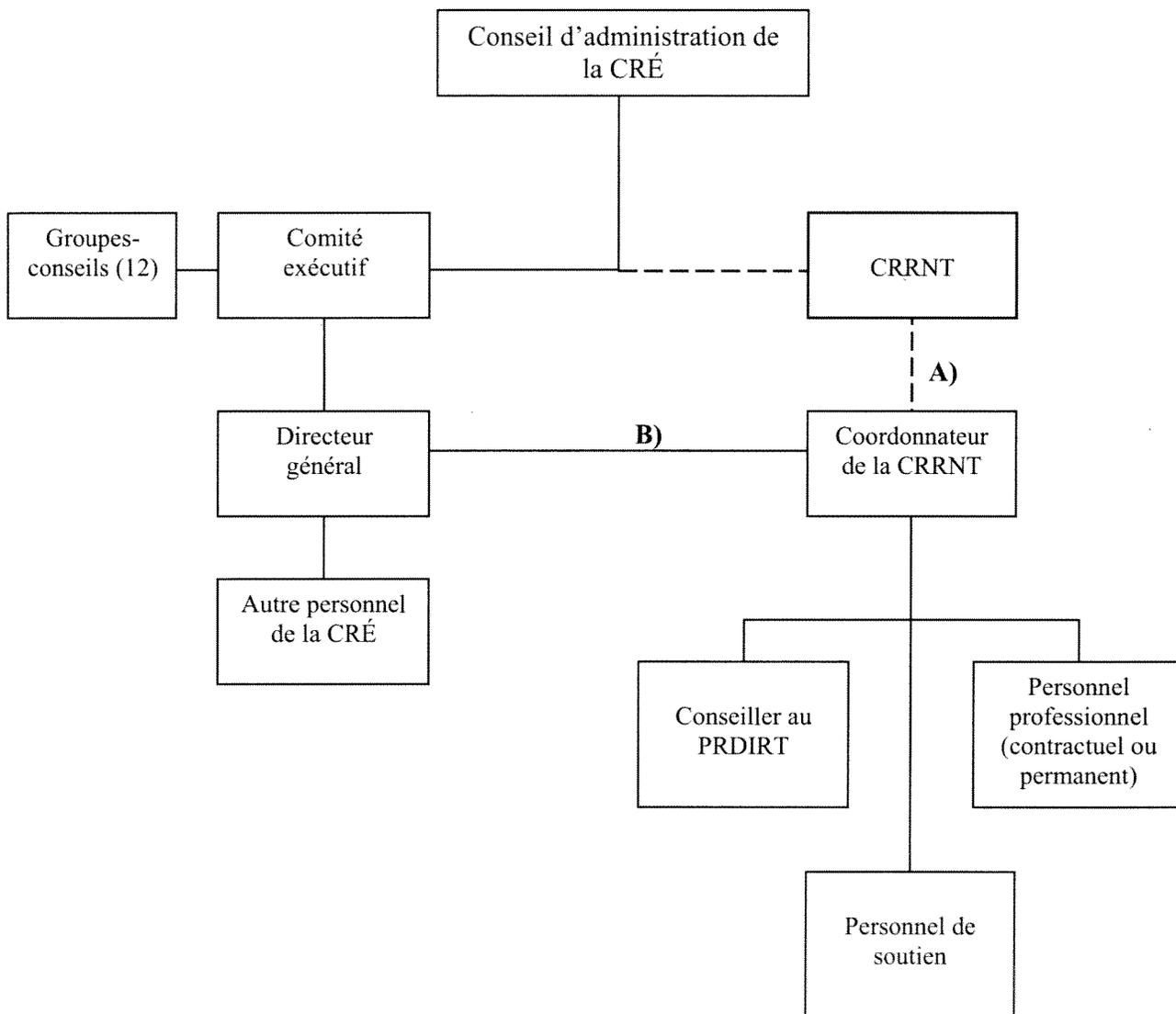
- assurer le suivi du PRDIRT;
- être informée du suivi de certains dossiers touchant la gestion des ressources naturelles et du territoire;
- produire des bilans régionaux des actions réalisées en matière d'exploitation, d'aménagement, de mise en valeur et de protection des ressources naturelles et de la performance globale de la gouvernance des ressources naturelles;
- être informé régulièrement sur le suivi des plans ayant une incidence sur la gestion des ressources naturelles en territoire public et privé.

En matière de gestion de programmes, la CRRNT de la Chaudière-Appalaches a comme principaux mandats de :

- coordonner le PMVRMF-II avec la CRÉ;
- coordonner le PPR avec la CRÉ.

4.3 Structure

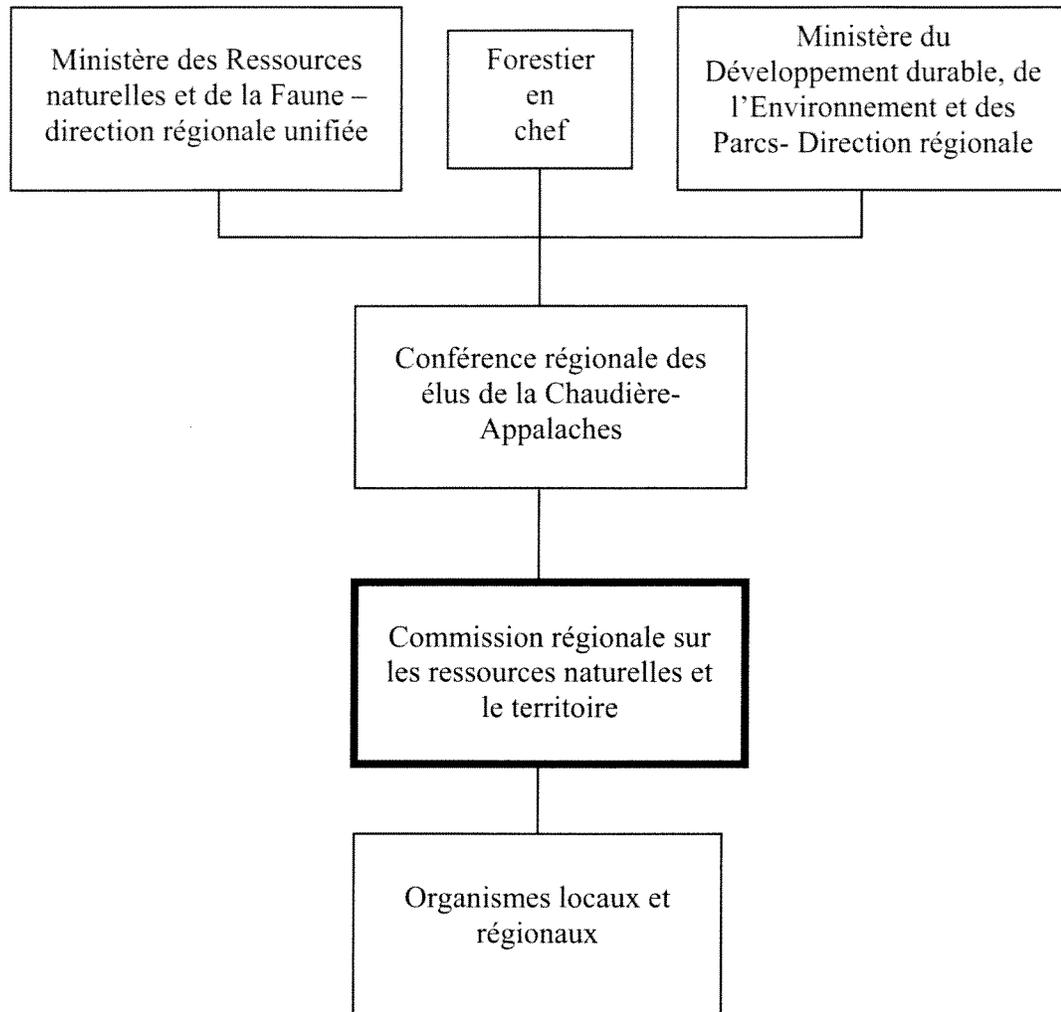
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES ET COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE



Légende

- A) Lien décisionnel
- B) Lien opérationnel

ORGANISATION DES LIENS ENTRE LA CRRNT ET LES AUTRES INTERVENANTS



4.3.1 Conseil des commissaires

La CRRNT compte les commissaires suivants : les membres élus municipaux, les membres socioéconomiques et les membres associés.

Membres élus municipaux

- Les élus municipaux sont désignés par la CRÉ et mandatés pour exercer une représentation des intérêts régionaux. Ils comptent :
 - Les élus municipaux délégués par la CRÉ (1 membre plus un autre membre substitut).

Membres socioéconomiques

- Les membres socioéconomiques sont issus de la société civile, d'entreprises ou d'institutions clés œuvrant dans les différents secteurs des ressources naturelles et du territoire. Ces membres sont des personnes reconnues dans leur milieu et choisis pour leur expertise selon les différents secteurs d'intervention de la CRRNT. Les secteurs desquels sont issus ces membres sont :
 - Le milieu municipal et l'aménagement du territoire (1 membre)*
 - La forêt publique
 - Les entrepreneurs forestiers et entreprises d'aménagement de la forêt (1 membre)*
 - Les industries de la transformation du bois (1 membre)*
 - La forêt privée
 - Les Agences de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et de la Chaudière (2 membres)
 - Les groupements forestiers (1 membre)*
 - Les syndicats des producteurs de bois (1 membre)*
 - La faune (1 membre)*
 - L'eau (1 membre)*
 - L'environnement (1 membre)*
 - Le secteur des ressources minières (1 membre)*
 - Les entreprises de l'énergie (1 membre)*
 - Le récréotourisme (1 membre)*

Au besoin, d'autres membres exerçant des rôles clés dans les choix d'exploitation, de mise en valeur et de protection des ressources naturelles seront invités à se joindre de façon ponctuelle aux travaux de la CRRNT, par exemple :

- Les acériculteurs
- L'enseignement et la recherche
- La main d'œuvre
- Etc.

Membres associés

- Les commissaires associés sont des représentants des ministères concernés par la gestion des ressources naturelles et du territoire. Les ministères représentés sont notamment :

→ Membres d'office :

- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (1 membre)
- Ministère des Affaires municipales et des Régions – Direction de la Chaudière-Appalaches (1 membre)

Sur invitation, d'autres ministères seront invités à se joindre de façon ponctuelle aux travaux de la CRRNT, par exemple :

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Direction régionale
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Direction régionale d'Emploi-Québec
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Pour des raisons d'efficacité, le nombre de commissaires se limite aux membres cités (16 membres incluant les membres associés). Toutefois, il sera possible de réunir un plus grand nombre d'intervenants par des forums régionaux, des consultations publiques, des comités de travail ou des réseaux d'experts.

4.3.2 *Officiers*

La CRRNT compte les officiers suivants : un président et un vice-président.

Président

- Le président préside les assemblées de la CRRNT, les réunions du conseil, il maintient l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre, sauf appels aux membres de l'assemblée, il peut aussi dans cette tâche s'adjoindre les services d'un animateur. Il assure également la représentation officielle de la CRRNT avec le président de la CRÉ.

Vice président

- En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du président, le vice-président exerce les pouvoirs du président.

4.3.3 Personnel

La CRÉ, appuyée du conseil des commissaires, est responsable de la sélection et de l'embauche du personnel en plus de préciser les tâches opérationnelles, la rémunération et les autres conditions de travail du personnel, le tout, conformément à la Politique et aux règles administratives du personnel adoptée par le conseil d'administration de la CRÉ le 7 septembre 2006 et modifiée de façon occasionnelle.

Coordonnateur de la CRRNT

- Un employé de la CRÉ agit à titre de coordonnateur de la CRRNT sous l'autorité du directeur général. Ce dernier a la responsabilité de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle et évaluation) de l'ensemble des activités de la CRRNT. Il prépare les réunions du conseil des commissaires, participe aux réunions de la CRRNT et en assure le suivi en collaboration avec le président de la CRRNT. Il prépare également les ententes de partenariats requises aux mandats de la CRRNT.

Conseiller au PRDIRT

- Sous la supervision du coordonnateur de la CRRNT, le conseiller au PRDIRT a comme responsabilité d'arrimer les différents plans régionaux de développement de façon à harmoniser l'utilisation des ressources naturelles sur le territoire.

Personnel de soutien

- Cette personne est chargée en autres de rédiger les procès-verbaux des séances de la CRRNT. Cette personne agit également à titre d'ajointe aux programmes. Elle appuie le coordonnateur de la CRRNT et le conseiller au PRDIRT dans l'organisation et la planification des travaux de la CRRNT.

Personnel professionnel (permanent ou contractuel)

- Prioritairement, les experts-conseils du milieu siégeant à la CRRNT sont mis à profit. Au besoin, la CRRNT fait appel, pour une période déterminée, à une ou des ressources contractuelles (ex. technicien en géomatique).

4.3.4 Règles de fonctionnement

Code de déontologie

- Les commissaires et les membres du personnel de la CRRNT se conforment au code d'éthique applicable à la CRÉ.

Devoirs et obligations des commissaires

- Les commissaires doivent :
 - travailler au développement de la région de la Chaudière-Appalaches;
 - expliquer et justifier leurs décisions et démontrer une utilisation efficace et efficiente des ressources publiques;

- faire preuve de respect, de loyauté et de transparence au mieux des intérêts de la région;
- être honnête et prendre des dispositions pour éviter les conflits d'intérêts.

Nomination des commissaires

- Le conseil des commissaires recommande, au conseil d'administration de la CRÉ, la nomination des officiers ainsi que des membres socioéconomiques selon les postes prévus à la CRRNT. Au besoin, la CRRNT procède par collèges électoraux. Le conseil d'administration de la CRÉ adopte la nomination de ces membres. Le mandat des officiers et des membres socioéconomiques est d'une durée de deux ans avec possibilité de renouvellement. Afin d'assurer une continuité dans les différents dossiers, l'élection des commissaires se déroule en deux temps, la moitié, une année paire et l'autre moitié, une année impaire, selon une formule proposée et approuvée par le conseil d'administration de la CRÉ. Le président de la CRRNT est également membre d'office au conseil d'administration de la CRÉ avec les droits et obligations de ses administrateurs.

Remboursement des dépenses

- Les membres du conseil des commissaires participent à titre de bénévole. Toutefois, leurs frais de représentation et de déplacement seront remboursés selon les politiques en vigueur à la CRÉ pour les administrateurs. Les mêmes dispositions sont prévues pour les organismes à but non lucratif (OBNL) qui participeront de façon ponctuelle aux travaux de la CRRNT.

Vacances et démissions des commissaires

- Lorsqu'une vacance ou démission de poste survient, les membres de la commission nomment une personne par intérim jusqu'aux prochaines élections. Cette nomination est sujette aux mêmes dispositions que celles énoncées à l'article « Nominations des commissaires et des substituts ».

4.4 Séances du conseil des commissaires

4.4.1 Détail des séances

Types de séances du conseil des commissaires

- Séances publiques :
 - Au moins une fois l'an, les commissaires tiennent une séance publique du conseil des commissaires. Une période de question du public est prévue lors de chacune de ces séances.
- Séances de travail :
 - Les commissaires se réunissent au moins quatre fois l'an et aussi souvent que l'exigent les intérêts de la CRRNT. Les séances de travail du conseil se tiennent à huis clos.

- Participants :
 - Tous les commissaires participent aux séances du conseil des commissaires. Les membres du personnel de la CRRNT peuvent participer aux séances du conseil des commissaires, mais n'ont aucun droit de vote.

- Avis de convocation :
 - Les séances du conseil sont annoncées publiquement à l'avance selon des règles définies régionalement. Un avis de convocation accompagné de l'ordre du jour est expédié aux commissaires au moins dix jours avant l'assemblée. La non-réception de l'avis de convocation par un ou plusieurs commissaires n'invalide pas l'assemblée.

- Lieu des séances :
 - Le lieu des séances est précisé lors de la convocation.

- Quorum :
 - Le nombre minimum de présences exigées est de 50 % plus 1 des commissaires, pour que la CRRNT puisse valablement délibérer et prendre une décision.

- Séance spéciale
 - La présidence peut convoquer une séance spéciale en cas de nécessité.

- Huis clos
 - La présidence peut, sur demande d'un des membres de la CRRNT, convenir d'un huis clos.

4.4.2 Mode de prise de décision

La prise de décision de la CRRNT se fait par consensus. En cas de désaccord, les membres procèdent au vote.

Procédure du vote

- Chaque membre du conseil des commissaires a un droit de vote. La présidence n'a pas de vote prépondérant. En cas d'égalité des voix, le vote décisionnel revient au président. Les membres du conseil rendent compte au conseil d'administration de la CRÉ.

Règlement des différends

- En cas de différends, des comités de travail peuvent être créés. Les différends qu'on ne parviendrait pas à régler dans le cadre des séances du conseil des commissaires sont soumis au conseil d'administration de la CRÉ.

4.4.3 *Suivi des séances du conseil d'administration*

Procès-verbaux

- Les procès-verbaux des séances du conseil des commissaires, une fois adoptés, sont communiqués au conseil d'administration de la CRÉ et par la suite sont rendus publics.

Communication des décisions

- Le suivi des décisions est effectué par le personnel responsable de la CRRNT.

4.5 Ressources nécessaires

4.5.1 *Ressources requises*

- Salles et matériel pour les séances du conseil des commissaires
- Salaires du personnel et avantages sociaux
- Frais de fonctionnement généraux (locaux, communication, papeterie, etc.)
- Matériel informatique et géomatique (Arc Gis, Map Info, autres)
- Données numériques
- Frais de soutien pour la participation des acteurs à certains travaux (OBNL)
- Budget lié aux mandats :
 - Programmes délégués (PRDIRT, PMVRMF-II, PPR, autres)
 - Consultations publiques
 - Études et projets régionaux
 - Etc.

4.5.2 *Sources de financement et collaboration*

Le financement récurrent de la CRRNT est convenu dans une entente entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches. La contribution du MRNF comprend notamment :

- Les coûts reliés aux ressources identifiées en 4.5.1 ci-dessus
- Accès aux informations géographiques relatives à la gestion et à l'aménagement du territoire (données numériques)
- Accès aux données écoforestières numériques
- Mises à jour des données numériques

4.5.3 *Calendrier financier*

L'année financière de la CRRNT suit le même calendrier que celui de la CRÉ (1^{er} avril au 31 mars).

4.5.4 Prévisions budgétaires

BUDGET 2007-2008	
Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire	
	Budget 2007-2008
PRODUITS	
Ministère des ressources naturelles et de la Faune	416 850
TOTAL DES PRODUITS	416 850 \$
CHARGES	
Salaire et avantages sociaux (voir organigramme à la section 4.3)	200 000
Honoraires professionnels (consultant)	50 000
Communication	35 000
Équipement de bureau et matériel informatique	15 000
Consultations publiques	13 000
Location de salle	2 000
Frais de déplacement et de représentation	5 000
Location d' espace de bureau (télécommunication, poste et messagerie)	12 000
Études et projets régionaux	50 000
Frais de réunion et surpport aux OBNL	15 000
Virements interfonds (frais administratif 5 %)	19 850
TOTAL DES CHARGES	416 850 \$

5. PROPOSITION D'UN PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

Le PRDIRT est l'outil principal dont dispose la CRRNT pour s'acquitter de sa mission en matière de protection, de mise en valeur, d'aménagement et d'exploitation des ressources naturelles et du territoire. De plus, il constitue un moyen privilégié, un guide unique et à l'échelle régionale, alimenté de multiples sources d'informations couvrant à la fois les terres du domaine de l'état et les terres privées. Ses principaux objectifs sont de :

- Dresser le portrait des ressources naturelles présentes sur le territoire;
- Définir, de concert avec les intervenants régionaux, les orientations et les priorités pour le développement de la région en lien avec les ressources naturelles et le territoire;
- Favoriser la gestion intégrée des ressources sur le territoire;
- Optimiser les retombées économiques des ressources naturelles et du territoire, tout en tenant compte des aspects environnementaux et sociaux;
- Associer les partenaires régionaux et gouvernementaux à la prise de décision en matière d'utilisation des ressources naturelles et du territoire

Dans un premier temps, le PRDIRT couvrira les secteurs de la forêt, de la faune et du territoire. Par la suite, les domaines de l'énergie et des mines seront ajoutés au fur et à mesure que la CRRNT acquerra des responsabilités dans ces deux domaines d'affaires. Le PRDIRT comprend :

- Portrait des ressources naturelles et du territoire
- Affectation du territoire, spécialement pour le territoire public
- Orientations stratégiques du développement des ressources naturelles et du territoire
- Priorités d'utilisation du territoire public
- Planification du développement et de la gestion de la voirie forestière
- Élément de consolidation ou de complémentarité avec d'autres outils de planification déjà préparés à l'échelle des régions

À cette étape-ci, la présentation du PRDIRT se résume à un canevas. Les différentes parties du plan seront préparées au fur et à mesure des travaux qu'entreprendra la CRRNT.

5.1 Portrait des ressources naturelles et du territoire

Cette section intègre les connaissances relatives aux cinq secteurs d'activité touchés par la CRRNT : la forêt, la faune, le territoire, les mines et l'énergie.

5.1.1 Portrait biophysique du milieu

5.1.2 Portrait socioéconomique

5.1.3 Affectation du territoire

5.1.4 Les ressources exploitées et leur contribution à l'économie régionale

- Exploitation de la matière ligneuse
- Industries forestières et main-d'œuvre
- Acéricultures et autres produits forestiers

- **Industries minières**
- **Ressources énergétiques**
- **Activités récréotouristiques (récréotourisme, observation, chasse, pêche, piégeage, motoneige, VTT)**

5.2 Orientations stratégiques du développement

La CRRNT favorise la concertation entre les utilisateurs du territoire de manière à harmoniser les usages, à stimuler et faciliter l'émergence ainsi que la réalisation d'actions concrètes de mise en valeur des ressources naturelles dans une perspective de développement durable et d'acceptabilité sociale. En ce sens, elle vise précisément :

La conservation des écosystèmes

Maintien de la biodiversité

5.2.1 Secteur forestier

- **Stratégies de production et de commercialisation de la matière ligneuse**
- **Recherche et développement**
- **Main d'œuvre forestière**
- **Développement de la formation de la main-d'œuvre**

5.2.2 Secteur faunique

- **Promotion de l'offre faunique**
- **Protection des milieux sensibles et des habitats dégradés**
- **Gestion intégrée des ressources forêt-faune**

5.2.3 Secteur du territoire

- **Harmonisation des usages sur le territoire (activités récréotouristiques, fauniques, forestière)**
- **Protection des paysages d'intérêts récréotouristiques**

5.2.4 Secteur minier

- **À compléter**

5.2.5 Secteur des ressources énergétiques

- **À compléter**

5.3 Priorités d'utilisation du territoire public

5.3.1 Projets en cours

- **Projets de sylviculture intensive**
- **Projets de gestion intégrée**
- **Projets de forêt habitée**

5.4 Développement et gestion de la voirie forestière

5.4.1 Portrait du réseau routier forestier

- À compléter

5.4.2 Recommandations au développement de la voirie

- À compléter

5.5 Éléments de consolidation ou de complémentarité avec d'autres outils de planification déjà préparés à l'échelle des régions

Le développement intégré des ressources naturelles et du territoire doit prendre en considération les différents outils de planification et d'intervention déjà existants. La liste suivante – encore incomplète – illustre l'importance et la variété des plans en présence.

Outil de planification	Échelle de planification	Organismes et ministères impliqués
Plan de consolidation et de développement de la pourvoirie	Terres du domaine de l'État du sud du Québec	MRNF- Faune Québec (responsabilité) ; MRNF- Secteur du territoire (consultation)
Cadre d'intervention de la pourvoirie au Québec	Terres du domaine de l'État du sud du Québec	MRNF- Faune Québec (responsabilité) ; MRNF- Secteur du territoire (consultation)
Plan d'aménagement et de gestion d'un parc régional	Planification à l'échelle du territoire du parc régional	MRC (reponsabilité) ; MAMR (soutient) ; MRNF (soutient)
Stratégie énergétique du Québec	Provinciale	MRNF - Secteur de l'énergie et des mines
Plan de gestion du cerf	Régionale, en fonction des zones de chasses pêche et piégeage	MRNF - Secteur Faune.
Plan de gestion de l'ours noir	Régionale, en fonction des zones de chasses pêche et piégeage	MRNF - Secteur Faune.
Plan de gestion de l'original	Régionale, en fonction des zones de chasses pêche et piégeage	MRNF - Secteur Faune.
Plan général d'aménagement forestier (PGAF)	Unités d'aménagement forestier	Bénéficiaires de CAFF (élaboration) ; MRNF - Forêt Québec (consultation) ; MRNF - Faune Québec (consultation) ; MDDEP (consultation)
Plan quinquennal d'aménagement forestier (PQAF)	Unités d'aménagement forestier	Bénéficiaires de CAFF (élaboration) ; MRNF - Forêt Québec (consultation) ; MRNF - Faune Québec (consultation) ; MDDEP (consultation)
Plan annuel d'intervention forestière (PAIF)	Unités d'aménagement forestier	Bénéficiaires de CAFF (élaboration) ; MRNF - Forêt Québec (consultation) ; MRNF - Faune Québec (consultation) ; MDDEP (consultation)
Plan de gestion faunique pour chacun des territoires fauniques (pourvoirie avec droits exclusifs, ZEC, réserve faunique, aire faunique communautaire, petit lac)	Pour chaque territoire faunique un plan de gestion faunique est préparé	Organisme gestionnaire du territoire faunique (reponsabilité) ; MRNF - Secteur Faune, direction de l'aménagement de la faune de la région concernée (approbation)
Plan de développement d'activités récréatives dans les zecs de chasse et de pêche du Québec (PDAR).	Territoire (ZEC) sous la responsabilité de l'organisme gestionnaire.	Organisme gestionnaire de la zec (réalisation) ; Secteur Faune – Direction des territoires fauniques et de la réglementation et Direction de l'aménagement de la faune des régions concernées (approbation) ; autres secteurs du MRNF (consultation)
Planification d'aménagement intégré (PAI) sur le territoire public intramunicipal (TPI).	Les territoires publics intramunicipaux pour lesquels la gestion, la réglementation foncières et la gestion forestière ont été déléguées.	MRC délégataires (réalisation)
Le plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV)	Territoire de l'agence régionale	Agence régionale (élaboration)

Restauration des sites miniers abandonnés au Québec (planification à l'état de projet)	Les sites abandonnés nécessitant des travaux de restauration (environ 1 500 ha)	MRNF - Secteur de l'énergie et des mines
Plan régional de développement du territoire public (PRDTP).	Régions administratives du gouvernement du Québec	MRNF - Secteur du territoire (préparation) ; MRNF, MDDEP, MCC, MRC et d'autres ministères (concertation) ; MRNF (approbation)
Plan quinquennal de la CRÉ	Régions administratives du gouvernement du Québec	CRÉ (coordination) ; MAMR
Plan de développement régional associé aux ressources fauniques	Régions administratives du gouvernement du Québec	MRNF - Secteur Faune.
Schéma d'aménagement	Locale	MRC
Plan d'aménagement des terres publiques intramunicipales (TPI)	Locale	MRC
Plan d'urbanisme	Locale	MAMR, MRC
Plan directeur de l'eau	Bassin versant	Organisation de bassin versant du Québec

6. CONSULTATION PUBLIQUE

Dans le cadre de la mise en place de la CRRNT, la CRÉ est tenue de recueillir les commentaires de différents organismes et citoyens de la région de la Chaudière-Appalaches. À cet effet, deux modes de consultation ont été priorités :

1. D'une part, les organismes impliqués dans la gestion des ressources naturelles et du territoire ont été invités à commenter le document de proposition régionale.
 - La CRÉ a tenu plusieurs réunions de travail afin de recueillir les attentes et préoccupations des acteurs du milieu concernant la CRRNT. Ainsi, cinq réunions de travail ont été réalisées :
 1. Réunion de travail avec les Agences régionales de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et de la Chaudière (17 août 2006).
 2. Réunion de travail avec les industriels forestiers (18 août 2006).
 3. Réunion de travail avec les acteurs de l'environnement et de la faune (6 septembre 2006).
 4. Réunion de travail avec les aménagistes de la région (6 septembre 2006).
 5. Réunion de travail avec les acteurs du secteur minier, l'organisme Femeca (5 octobre 2006).
2. D'autre part, les organismes ou citoyens ont émis leurs commentaires le 28 octobre 2006 lors de la consultation publique ou bien entre le 13 et le 28 octobre sur le site Web de la Conférence régionale des élus, à l'adresse www.chaudiere-appalaches.qc.ca.
 - Tous ces acteurs ont été consultés de manière à soumettre une proposition répondant aux besoins réels de la région en matière de gestion des ressources naturelles et du territoire, plus particulièrement le milieu forestier et la faune. Les intervenants du secteur de l'énergie seront concertés dès janvier 2007 de façon à intégrer ce champ d'activité le plus rapidement possible à la commission.
 - Le 28 octobre 2006 se tenait la consultation publique relative à CRRNT. Cette étape s'inscrit dans le processus de consultation global menant au dépôt d'une proposition de CRRNT pour la région de la Chaudière-Appalaches. L'invitation a été diffusée dans les médias locaux, dans les réseaux respectifs des membres du Groupe-conseil Milieu forestier ainsi que sur le site Web de la CRÉ.
 - La consultation publique régionale visait trois objectifs :
 - Informer les citoyens au sujet de la CRÉ et du projet de la CRRNT.
 - Identifier les préoccupations, attentes et intérêts des citoyens concernant les ressources naturelles (la forêt, la faune, le territoire, les mines, l'énergie et l'eau) en Chaudière-Appalaches.
 - Recueillir l'opinion des citoyens concernant le projet de la CRRNT.
 - Tout ce processus de consultation était régi par des règles d'éthique pour en garantir la transparence et l'impartialité.
 - L'ensemble des opinions et commentaires formulés lors de la consultation a été colligé dans un rapport de consultation (voir annexe 3). Par la suite, la proposition de CRRNT pour la région a été révisée de manière à intégrer les préoccupations et les attentes des citoyens et organismes dans le projet de CRRNT.

7. ACTIONS À VENIR POUR LA MISE EN PLACE DE LA CRRNT

L'implantation en Chaudière-Appalaches de la CRRNT consistera notamment à :

- Impliquer le Groupe-conseil Milieu forestier pour analyser la proposition gouvernementale à la suite du dépôt, par la CRÉ, du projet de CRRNT et pour recommander des personnes à titre de commissaires.
- Embaucher ou affecter le personnel requis pour la CRRNT.
- Concerter les acteurs des secteurs des mines et de l'énergie.
- Dresser un portrait des ressources des secteurs des mines et de l'énergie.
- Planifier le suivi et l'évaluation, après deux ans, du fonctionnement de la CRRNT et faire les recommandations appropriées concernant, notamment les mandats, les responsabilités, la structure et les ressources.

ANNEXES

**LISTE DES MEMBRES DU GROUPE-CONSEIL MILIEU FORESTIER
2006-2007**

Mise à jour le 24 novembre 2006

Secteur représenté	Organisation membre		Note
	Organisation	Délégué	
Agence de mise en valeur de la forêt privée	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière	Raymond Cimon, président	Représentant socioéconomique du GC à la CRÉ
Agence de mise en valeur de la forêt privée	Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches	Martin Loiselle, directeur	
Emploi-Québec Direction régionale de la Chaudière-Appalaches	Centre local d'emploi de Saint-Georges	Vincent Lessard, conseiller aux entreprises	
Entreprises forestières	Gestion Forap	Mathieu Tremblay, président-directeur général	
Environnement	Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches	Geneviève Desroches, directrice générale	
Groupements forestiers	Groupe forestier et agricole de Bellechasse - Lévis inc.	Raynald Pouliot, gérant	
Milieu municipal	Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches	Jean-Guy Breton, maire de la municipalité de Lac-Etchemin	Administrateur délégué de la CRÉ au GC
Milieu municipal	MRC de Montmagny	Daniel Racine, coordonnateur en aménagement	
Ministère	Ministère des Affaires municipales et des Régions, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches	Pierre Drouin, Conseiller en développement régional	

Secteur représenté	Organisation membre		Note
	Organisation	Délégué	
Ministère	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Guy Fournier, conseiller en développement industriel	
Ministère – Faune	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Faune Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la région de la Chaudière-Appalaches	Guy Boucher, directeur régional Sylvie Desjardins, biologiste	
Ministère – Forêt	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune - Forêt Québec, Direction régionale de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie	Alain Gosselin, directeur régional	
Ministère – Terres publiques	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction régionale de la gestion du territoire public de la Capitale-Nationale	Sylvie Normand, conseillère en gestion du territoire public	
Syndicats des producteurs de bois	Association des propriétaires de boisés de la Beauce	Raymond Racine, directeur général	

ACTEURS RÉGIONAUX ET GOUVERNEMENTAUX (RÔLES ET RESPONSABILITÉS)

Plusieurs intervenants partagent les responsabilités relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire dans la région de la Chaudière-Appalaches. Qu'ils soient propriétaires de lots boisés, mandataires du gouvernement ou organismes représentant les utilisateurs du milieu, chacun des acteurs intervient selon ses responsabilités, ses compétences et les intérêts qu'il représente. De plus, les intervenants n'auront pas la même approche ni les mêmes possibilités d'intervention selon qu'ils se trouvent en forêt publique ou en forêt privée.

1. ACTEURS GOUVERNEMENTAUX

Les acteurs gouvernementaux œuvrant dans le milieu forestier comprennent principalement ceux relevant du gouvernement du Québec. Les ministères et organismes se répartissent ces responsabilités dans les secteurs des forêts, de la faune, de l'environnement et de la main-d'œuvre.

En forêt privée, le gouvernement du Québec participe à la gestion des forêts en veillant à la protection des ressources et de l'environnement ainsi que par le biais des agences de mise en valeur de la forêt privée. En matière d'aménagement du territoire, certains pouvoirs sont assumés par les municipalités regroupées au sein des MRC qui peuvent appliquer différentes normes relatives à l'affectation du territoire et aux interventions en milieu forestier (ex. Mesures de contrôle intérimaire).

Le gouvernement du Canada œuvre plutôt dans les domaines des questions nationales et internationales, notamment sur les critères et les politiques relatives au développement durable et aux protocoles internationaux, comme ceux de la Convention sur la biodiversité ou encore le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques. Les deux paliers de gouvernement participent également au financement de programmes de recherche sur le milieu forestier.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Premier répondant dans le secteur forestier, le MRNF intervient sur le plan de l'utilisation et de la mise en valeur du territoire et des ressources forestières, fauniques, minérales et énergétiques.

Il projette de mettre sur pied des directions régionales unifiées qui intégreront l'ensemble des secteurs.

A) Forêt Québec

Le mandat de Forêt Québec est d'assurer un aménagement durable des forêts au bénéfice de la population. Elle est notamment responsable des inventaires forestiers, de la recherche forestière, de la production des plants de reboisement de même que des services régionaux offerts par le ministère dans le domaine forestier.

Les directions régionales jouent un rôle de premier plan dans la gestion des programmes forestiers et elles assurent la qualité du service à la clientèle. Elles s'occupent, entre autres, de l'approbation des plans d'intervention et d'aménagement forestier ainsi que du contrôle et du suivi des travaux effectués dans les forêts publiques.

De plus, elles offrent des services-conseils et du soutien, élaborent les stratégies forestières régionales et assurent la liaison avec les organismes régionaux et locaux.

B) Faune Québec

Faune Québec a pour mandat de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional.

Les directions régionales de l'aménagement de la faune s'assurent de la conservation des espèces et des habitats, entre autres, par la réalisation d'inventaires, le suivi de l'exploitation des espèces, la participation à l'élaboration et à la modification des lois et règlements, la planification, l'expérimentation et l'encadrement des activités de restauration, de création et d'amélioration d'habitats. Elles voient à la confection des bilans fauniques et des plans de gestion nationaux et préparent les plans de gestion régionaux. Elles fournissent un soutien aux partenaires en matière de gestion, d'utilisation et de mise en valeur de la faune. Les directions régionales de la protection de la faune assurent, quant à elles, l'application et le respect des lois et des règlements qui régissent la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. Elles ont également juridiction en ce qui a trait aux parcs de même qu'aux lois et règlements prédéfinis qui relèvent du domaine de l'environnement et de la forêt publique.

C) Secteur du territoire

Les directions régionales du secteur du territoire ont pour principales fonctions de planifier en concertation avec les partenaires concernés l'affectation et le développement du territoire public, mettre en œuvre des programmes de développement et de mise en valeur du territoire public, connaître et faire connaître les problématiques et les enjeux associés à l'utilisation et au développement du territoire public, colliger, analyser et interpréter les données qui concernent la gestion, le développement et l'utilisation du territoire, promouvoir les potentiels de développement du territoire public, émettre et gérer des droits fonciers et contrôler l'occupation du territoire.

D) Secteur de l'énergie et des mines

Le ministère est responsable de la gestion des ressources énergétiques et minérales, incluant les hydrocarbures. Il a pour objectif de favoriser la connaissance des ressources énergétiques et minérales ainsi que leur mise en valeur. Il doit également s'assurer de la sécurité de l'approvisionnement en énergie dans une perspective de développement durable.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Le MDDEP a pour mission d'assurer la protection de l'environnement et des écosystèmes naturels pour contribuer au bien-être des générations actuelles et futures. Sa vision en est une de leader de la promotion du développement durable; il s'agit d'assurer à la population un environnement sain en harmonie avec le développement économique et le progrès social du Québec.

Le ministère exerce entre autres son activité dans les domaines suivants : la promotion du développement durable au sein de l'administration publique et de la société québécoise; la protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois, par le développement d'un réseau d'aires protégées et la sauvegarde des espèces floristiques et leurs habitats; le développement du réseau des parcs nationaux; la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol;

la qualité de l'eau potable; l'observation et la connaissance des écosystèmes et de leurs composantes et les relations intergouvernementales et internationales en matière de protection de l'environnement.

Comité sectoriel de main-d'œuvre

L'ensemble des intervenants, agissant dans le domaine de la main-d'œuvre en milieu forestier, sont regroupés au sein de deux comités sectoriels, l'un dans le secteur de l'aménagement forestier et l'autre dans le secteur de l'industrie du bois de sciage. Ces comités agissent selon les mandats qui leur sont confiés par *Emploi-Québec*, l'agence gouvernementale qui assure les services d'emploi et de main-d'œuvre au sein du *ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale*.

Autres intervenants du gouvernement québécois

Parmi les autres intervenants du gouvernement du Québec qui sont interpellés par la mise en valeur du milieu forestier, le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) a pour mission de favoriser la mise en place et le maintien d'un cadre de vie et de services municipaux de qualité pour l'ensemble des citoyens et citoyennes et le développement des régions et des milieux ruraux. La CRÉ relève du MAMR.

Regroupant l'ensemble des intervenants gouvernementaux, la *Conférence administrative régionale (CAR)* réunit essentiellement les directeurs régionaux de chacun des ministères québécois œuvrant dans la région de la Chaudière-Appalaches. Elle permet une meilleure coordination des interventions gouvernementales sur le territoire et au sein de la population.

Enfin, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) intervient dans le domaine de la production acéricole en forêt privée. Il gère également les demandes de reboisement en zone agricole selon une entente interministérielle.

Service canadien des forêts

La mission du Service canadien des forêts (SCF) est de promouvoir le développement durable des forêts canadiennes et la compétitivité du secteur canadien des forêts pour garantir le mieux-être des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Le SCF joue un rôle central pour tout ce qui touche les questions forestières tant nationales qu'internationales. L'incidence du SCF sur le milieu forestier régional est donc indirecte sur le plan de la gestion du territoire, mais elle l'est davantage dans les domaines des critères d'aménagement forestier durable et dans le secteur industriel en matière de recherche forestière et de commerce international.

2. ACTEURS RÉGIONAUX ET LOCAUX

Les acteurs régionaux et locaux comprennent principalement des corporations agissant ou ayant juridiction sur le milieu forestier, principalement en forêt privée. Ils sont établis dans la région ou bien représentent des membres résidents du territoire de Chaudière-Appalaches. Nous incluons dans ce groupe les agences régionales de mise en valeur de la forêt privée, les syndicats de producteurs de bois et les groupements forestiers ainsi que les MRC. S'ajoutent également les organismes régionaux tels que le CRÉ, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) et l'Association touristique régionale (ATR). L'incidence de ces organismes sur le milieu forestier varie en fonction de leur mandat respectif, mais aussi par le biais des tables de concertation régionales visant à établir des objectifs communs en matière de gestion, de protection et de mise en valeur du milieu forestier.

Agences régionales de mise en valeur de la forêt privée

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière et l'Agence de mise en valeur de la forêt privée des Appalaches ont pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de leur territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) et par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur. Le conseil d'administration des agences sont composées des industriels, du MRNF, des syndicats de producteurs de bois et des groupements forestiers ainsi que du milieu municipal.

À cette fin, elles favorisent la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités. Outre l'élaboration de plans d'aménagement forestier et la réalisation de travaux de mise en valeur des forêts privées, les agences peuvent participer financièrement à la réalisation d'activités de formation et d'information destinées aux producteurs forestiers et décerner des prix et distinctions en matière de protection et de mise en valeur des forêts privées. Au besoin, l'agence peut déléguer à une personne ou un organisme certaines de ses attributions.

Présentement, deux agences de mise en valeur des forêts privées sont à l'œuvre dans Chaudière-Appalaches : l'Agence de la Chaudière, qui comprend les cinq MRC de l'ouest de la région, et l'Agence des Appalaches qui inclut les quatre autres MRC de l'est ainsi que la Ville de Lévis.

Syndicats de producteurs de bois

La région de la Chaudière-Appalaches compte actuellement trois syndicats de producteurs de bois répartis sur l'ensemble de son territoire. Il s'agit de *l'Association des producteurs de boisés privés de la Beauce*, du *Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec* et du *Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud*. Ils représentent les propriétaires de boisés privés dans toutes les sphères d'activités touchant leurs intérêts. Ils ont développé de nombreux moyens de communication avec les propriétaires de boisés et ils sont très actifs dans le transfert de connaissances. Ces organismes assument un rôle de premier plan dans la planification de la récolte et le respect du rendement soutenu. Les syndicats sont constitués en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. Ils s'occupent de la mise en marché des bois et de la gestion du plan conjoint de leurs territoires. La réglementation appliquée par les syndicats de producteurs de bois permet d'établir les conditions de production et de mise en marché d'un produit, en provenance d'un territoire donné, destiné à une fin spécifique ou à un acheteur déterminé. L'Association des producteurs de boisés privés de la Beauce agit également comme conseiller forestier auprès des propriétaires de boisés qui ont recours au Programme d'aide à la mise en valeur des boisés privés.

Ces trois syndicats regroupent la quasi-totalité des producteurs de bois dans Chaudière-Appalaches. Six municipalités situées à l'ouest de la MRC de L'Amiante sont desservies par le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie.

Groupements forestiers

Les groupements forestiers, aussi appelés organismes de gestion en commun (OGC), regroupent des propriétaires de forêts privées afin de leur permettre de les conseiller dans la protection et la mise en valeur de leurs boisés. Leur mission est l'aménagement intensif des ressources forestières sur les terres privées dans une optique de développement durable. Ces organismes contribuent également au développement socioéconomique des régions par la création d'emplois et l'enrichissement du patrimoine forestier. Dans Chaudière-Appalaches, on compte huit groupements forestiers.

Les activités des OGC se concentrent sur l'aménagement de la forêt privée. Elles couvrent également l'aménagement en forêt publique; la production de plants, la réinsertion au travail et la stabilisation de l'emploi en forêt, l'aménagement multiressource, l'agroforesterie, la transformation des ressources ligneuses et le développement récréotouristique.

Municipalités régionales de comté

Créées à la suite de l'adoption de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par le gouvernement du Québec en décembre 1979, les MRC regroupent les municipalités locales en constituant une entité territoriale commune. Les principales compétences des MRC qui touchent le milieu forestier comprennent l'aménagement du territoire, les parcs régionaux, les fonds d'investissement locaux et l'administration des territoires non organisés et des cours d'eau régionaux.

À la suite de la dernière vague de regroupements municipaux, la région de la Chaudière-Appalaches compte maintenant neuf MRC à caractère rural ainsi que la Ville de Lévis qui exerce des compétences de MRC au sein de la Communauté métropolitaine de Québec.

Organismes régionaux

A) Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)

Fondé en 1991, le CRECA regroupe les représentants de tous les secteurs concernés par la protection de l'environnement et le développement durable, notamment les organismes environnementaux, les citoyens, les corporations privées, les gouvernements locaux et les organismes parapublics. Il travaille à l'implantation d'une vision régionale du développement durable et de l'environnement avec les acteurs socioéconomiques de la région de la Chaudière-Appalaches. Il favorise les prises de position privilégiant le développement durable des ressources, l'amélioration de la qualité de vie des gens de Chaudière-Appalaches et l'aide aux groupes qui posent des gestes concrets pour améliorer la situation environnementale dans la région.

B) Tourisme Chaudière-Appalaches

Tourisme Chaudière-Appalaches regroupe plus de 500 membres œuvrant dans le secteur du tourisme. Il offre plusieurs services dont un guide touristique régional, un site Internet ainsi que la distribution de dépliants promotionnels dans le réseau régional des bureaux d'information touristique. L'offre touristique dans la région comprend les activités récréotouristiques prenant place en milieu forestier, notamment la villégiature, le camping, la chasse et la pêche, les activités de plein air, les parcs, les érablières (cabanes à sucre) et les clubs de motoneige.

C) Autres acteurs régionaux et locaux

On compte également plusieurs autres acteurs locaux dont les mandats touchent la conservation et la mise en valeur du milieu forestier. Ceux-ci comprennent les corporations de gestion des parcs régionaux, le *Groupe faunique du Triangle de Bellechasse* qui constitue un regroupement de propriétaires, l'*Association régionale des trappeurs de Chaudière-Appalaches*, la *Fédération québécoise de la faune*, chapitre régional, ainsi que de nombreuses associations de chasse et de pêche. Enfin, le gestionnaire de la zec Jaro, la *Société beauceronne de gestion faunique inc.*, est fortement impliqué dans le développement d'une relève de pêcheurs et de chasseurs.

La région de la Chaudière-Appalaches regroupe également plusieurs associations qui travaillent à la protection et à la gestion des principaux cours d'eau sur le territoire. On compte ainsi au moins deux organismes de rivières, soit le *Comité de restauration de la Rivière Etchemin* (CRRE) et le *Mouvement des Amis de la Rivière du Sud* (MARS), ainsi que six organismes de bassin versant, soit le *Conseil de bassin de la rivière Etchemin* (CBE), le *Groupe d'intervention pour la restauration de la Boyer* (GIRB), le *Comité de bassin de la rivière Chaudière* (COBARIC II), le *Comité de gestion du bassin versant de la Rivière Saint-François* (COGESAF), le *Conseil de bassin versant de la rivière du Sud* (COBAVERS) et le *Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour* (GROBEC), en plus des nombreuses associations de lacs.

3. ENTREPRISES

Les entreprises œuvrant dans le milieu forestier comprennent les corporations privées actives dans le domaine de l'exploitation et de l'aménagement forestier de même que dans celui de la transformation du bois.

Dans le secteur de l'exploitation et de l'aménagement forestier, on retrouve les entreprises bénéficiaires de CAAF (qui sont pour la plupart des usines de transformation), les coopératives forestières ainsi que les entrepreneurs forestiers privés qui sont spécialisés dans les travaux d'abattage et les travaux sylvicoles. Ces derniers sont embauchés à contrat pour l'exécution de travaux forestiers pour le compte des entreprises et des propriétaires de boisés privés.

Dans le secteur de la transformation du bois, on rencontre trois catégories d'usine selon le type de produit consommé. Les industries de 1^{re} transformation sont celles qui consomment le bois rond provenant des forêts publiques, des forêts privées ou de l'extérieur du Québec. Des volumes de bois sont aussi échangés entre les usines. Les usines de 2^e et de 3^e transformation utilisent les produits des usines de 1^{re} transformation pour produire de nouveaux matériaux et des produits finis.

Gestion Forap

Mandataire de CAAF, Gestion Forap offre un exemple de gestion pour le milieu forestier régional. L'entreprise assure la planification des activités de récolte et d'aménagement forestier de l'ensemble des bénéficiaires de CAAF pour l'aire commune 035-01 qui couvre les forêts publiques de l'est de la région. Elle voit à l'élaboration des PGAF et coordonne la consultation durant leur phase de préparation.

Coopérative forestière

La Coopérative forestière est une coopérative de travailleurs dont la propriété et la philosophie de gestion sont en harmonie avec un fonctionnement démocratique. Son objectif premier consiste à fournir du travail à ses membres. Tous les travailleurs à l'emploi de la coopérative se doivent d'en être membres, à l'exception des personnes qui sont engagées uniquement pour une courte période. Fondée en 1974, la *Coopérative forestière des Appalaches* constitue la seule entreprise du genre présente dans notre région. Son siège social est situé à Sainte-Apolline dans la MRC de Montmagny. Elle compte 88 membres et embauche un total de 101 travailleurs. Ces activités comprennent les travaux sylvicoles comme le dégagement de plantation, le reboisement, le regarnissage et l'éclaircie précommerciale, des travaux de récolte de bois mécanisée ou manuelle ainsi que le transport de bois rond. Elle exécute également des travaux de voirie forestière (construction et entretien). Les travaux se déroulent en forêt publique et en forêt privée. La coopérative n'est ni bénéficiaire d'un CAAF ou d'une CvAF, mais elle est reconnue à titre de conseiller forestier.

Industries de transformation du bois

Sur le plan de la répartition régionale de cette industrie, on retrouve le plus grand nombre d'entreprises de ce secteur dans les MRC de Beauce-Sartigan et de L'Islet. Ces deux territoires, avec celui de la MRC des Etchemins, concentrent la majeure partie des usines de sciage d'une capacité de plus de 100 000 m³ par année. On y retrouve également quelques établissements de 2^e et 3^e transformation de même que dans les MRC de La Nouvelle-Beauce, Lotbinière et Robert-Cliche.

Dans le domaine des pâtes et papiers, la région de la Chaudière-Appalaches dispose seulement d'une usine de désencrage située à Sainte-Hélène-de-Breakeyville. Le bois à pâte et les copeaux sont envoyés aux usines localisées à l'extérieur de la région, notamment à l'usine Papier Stadacona de Québec. On compte également quelques usines travaillant dans le domaine de la 2^e transformation des papiers et des cartons.

Pourvoiries

Les 27 pourvoiries sans droits exclusifs sont concernées par la CRRNT.

4. PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

Les propriétés forestières privées se divisent en deux groupes, les petites et les grandes propriétés, ces dernières comptant 800 hectares et plus de terrains forestiers d'un seul tenant.

Propriétaires de petits boisés

Les propriétaires de petits boisés possèdent une superficie à vocation forestière d'au moins quatre hectares. Ils sont au nombre de 12 800 sur le territoire de l'Agence des Appalaches et 11 500 sur le territoire de l'Agence Chaudière, pour un total de 24 300 dans l'ensemble de Chaudière-Appalaches. Ils détiennent plus de 8 752 km² de terrains forestiers productifs accessibles, soit plus de 80 % de l'ensemble de ces terrains dans la région. Sur le territoire de l'Agence des Appalaches, la superficie moyenne des propriétés y est de 54 hectares tandis que sur celui de l'Agence de la Chaudière, la superficie moyenne des propriétés forestières est de 45 hectares. La majorité sont actifs, soit 19 420 propriétaires alors que 8 613 sont reconnus comme producteurs de bois. Au moins 40 % des propriétaires de petits boisés détiennent des plans d'aménagement forestier sur le territoire de l'Agence Chaudière.

Propriétaires de grands boisés

On compte sept grandes propriétés appartenant, dans l'ensemble, à des entreprises qui couvrent près de 5 % de la superficie totale de la région soit, au total, 689 km² de territoire. Plus de 90 % de ces terrains se trouvent du côté du territoire de l'Agence Chaudière que se partagent quatre compagnies. Du côté de l'Agence des Appalaches, on trouve trois propriétaires de grands boisés, possédant ensemble 6 232 hectares en superficie forestière productive, qui sont principalement des industries détenant également des CAAF.

D'autres acteurs des secteurs des mines et de l'énergie s'ajouteront.



**COMMISSION RÉGIONALE SUR
LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE
DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

conduite par la

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

et tenue le

28 OCTOBRE 2006 À LÉVIS

1^{er} novembre 2006

TABLE DES MATIÈRES

1. Mise en situation
2. Ordre du jour
3. Présentation de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches
4. Présentation du mandat confié à la CRÉ
5. Assemblée plénière
 - La forêt et la faune
 - Les mines et l'énergie
 - Les mines
 - L'énergie
 - L'harmonisation des usages
6. Conclusion

1. Mise en situation

La réalisation du présent document s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) telle que proposée par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune. L'implantation de cette nouvelle instance régionale répond à la volonté des communautés de participer au développement de leur région.

Ce document fait la présentation et la synthèse des commentaires formulés par les intervenants lors de la consultation publique menée par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches le samedi 28 octobre 2006 à Lévis

2. Ordre du jour

8 h 30	Accueil des participants
9 h	Mot de bienvenue
9 h 10	Présentation de la Conférence régionale des élus
9 h 15	Présentation du mandat confié à la CRÉ
9 h 30	Plénière
	1. La forêt et la faune
	2. Les mines et l'énergie
	3. L'harmonisation des usages
11 h 30	Mot de la fin

3. Présentation de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

La CRÉ est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour la région de la Chaudière-Appalaches. Elle est instituée en vertu du projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (projet de loi n° 34) entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004. La région administrative de la Chaudière-Appalaches comprend neuf MRC et la ville de Lévis.

La CRÉ a pour mission le développement régional. Ses principaux mandats sont de :

- Être l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional pour la région de la Chaudière-Appalaches;
- Évaluer les organismes de planification et de développement aux paliers local et régional, dont le financement provient du gouvernement;
- Favoriser la concertation des partenaires dans la région;
- Appuyer le développement de la région;
- Donner son avis au gouvernement sur différents projets ministériels.

Dans le respect des valeurs de la région de la Chaudière-Appalaches et en concertation avec ses partenaires, la CRÉ voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel, communautaire et s'engage à offrir un encadrement propice à l'épanouissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

4. Présentation du mandat confié à la CRÉ

En décembre 2004 paraissait le rapport de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*, mieux connue sous le nom de *Commission Coulombe*. Cette dernière avait pour mandat général de dresser l'état de la situation de la gestion des forêts publiques au Québec. À la suite des travaux de la Commission, plusieurs recommandations ont été proposées. En ce qui concerne la décentralisation et la régionalisation de la gestion forestière, la Commission recommandait que les CRÉ soient désignées comme les interlocuteurs politiques responsables de la mise en place des Commissions forestières régionales (CFR) pour chacune des régions.

Pour donner suite à cette recommandation, le gouvernement du Québec adoptait, le 12 octobre 2005, le Programme relatif à l'implantation des CFR et à la conception et à la préparation de Plans régionaux de développement forestier (PRDF). Par ce programme, le gouvernement confirmait son intention d'accroître l'autonomie des milieux locaux et régionaux, d'y rapprocher la prise de décision et de les associer davantage au choix des orientations de protection et de mise en valeur des forêts publiques. En mai 2006, le gouvernement émettait un nouveau décret qui élargissait le Programme à l'ensemble des ressources naturelles et au territoire, remplaçant la CFR par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT). Par le fait même, le PRDF évoluait vers un Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).

Le 30 novembre 2005, puis le 29 juin 2006, les membres du conseil d'administration de la CRÉ ont adopté des résolutions à l'effet de préparer, avec les acteurs concernés, le projet pilote d'implantation d'une CRRNT ainsi que l'élaboration d'un PRDIRT.

Dans cette démarche, la CRÉ est tenue de recueillir les commentaires de différents organismes et citoyens de la région de la Chaudière-Appalaches. Parmi les modes de consultation retenus se trouve une séance de consultation publique qui a eu lieu le 28 octobre 2006 et dont les principaux éléments sont colligés dans le présent document.

Cette consultation publique auprès de citoyens de la Chaudière-Appalaches est conduite en même temps que la consultation d'organismes intervenants dans la gestion des ressources naturelles et du territoire dans la région.

5. Assemblée plénière

➤ La forêt et la faune

Ce sujet était d'actualité au moment de la consultation compte tenu de la crise que traverse présentement l'industrie du bois d'œuvre. Dans la Chaudière-Appalaches, couverte à 74 % par la forêt et où 85 % des forêts sont du domaine privé, la situation est particulière par rapport à la plupart des autres régions du Québec où la proportion de forêt publique est généralement plus élevée.

Comme l'a mentionné l'un des participants, « la forêt est un des fleurons du Québec » et la clé du développement de ce secteur économique doit passer par la transformation de cette ressource ici même sur le territoire de la Chaudière-Appalaches. « Si le rapport Coulombe impose des baisses de quotas de production, il faut alors compenser en donnant une valeur ajoutée à notre production », a-t-il souligné.

En ce qui concerne la proportion de forêts publiques, les participants n'ont pas manifesté le désir qu'elle soit accrue, pour augmenter le potentiel récréotouristique par exemple. Plusieurs ont d'ailleurs mentionné que les domaines publics actuels pourraient être plus fréquentés par la population locale et qu'il faudrait améliorer la diffusion de l'information pour mieux les faire connaître du grand public.

Un participant a déploré l'absence d'information sur les usages de la forêt publique, principalement dans sa région, et ce, malgré des demandes répétées au cours des dix dernières années. « On ne sait rien de rien. Alors comment peut-on transmettre à la population de l'information qu'on n'a pas ».

Selon un autre participant, il n'est pas nécessaire d'augmenter le pourcentage de forêt publique. Il faut plutôt combattre la méconnaissance du public au sujet de ces forêts afin d'en assurer un plus grand achalandage récréotouristique. Il soulève également la question suivante : « Qui doit assumer la promotion de la forêt publique? » Dans le même ordre d'idées, il ajoute « que les gens doivent comprendre que les améliorations récréotouristiques, ce n'est pas gratuit. D'où proviendront les fonds nécessaires? ».

Cet intervenant a également indiqué qu'il faut miser sur un plus grand partenariat avec le privé plutôt que d'augmenter la superficie de forêt publique. « Il faut prendre les intervenants existants et travailler avec eux », a-t-il précisé. Que ce soit pour des pistes cyclables, des sentiers pédestres ou autres, ce dernier estime que la concertation est de rigueur, surtout dans une région où la presque totalité des forêts appartient à des propriétaires privés. « Et sur ce point, on est 15 ans en retard, on commence juste à se parler », a-t-il conclu.

Enfin, une intervenante a déploré le peu d'accès à la forêt pour les randonneurs dans le secteur de la ville de Lévis. S'il en existe, elle a indiqué qu'elle ne les connaît pas et qu'il y aurait lieu de mieux en diffuser l'information.

➤ Les mines et l'énergie

Les mines

En ce qui concerne l'avenir du secteur minier en Chaudière-Appalaches, un participant a indiqué que le problème vient surtout du fait qu'on ne réussit pas à attirer les compagnies d'exploitation minière. La principale raison, toujours selon cet intervenant, est l'absence de prospection. Auparavant, des organismes existaient pour favoriser la prospection, mais faute de fonds, ils ne peuvent plus assumer ce mandat.

La prospection permet d'établir des indices miniers qui servent à montrer aux entreprises le potentiel minier de la région. Pour le reste « nous avons des forces en Chaudière-Appalaches » avec notre expertise, un centre de recherche, des cours spécialisés au Cégep de Thetford Mines, etc.

L'industrie minière doit également faire face à un problème d'image. Il y aurait lieu de mieux informer les gens sur les méthodes modernes d'exploitation et le fait que l'industrie minière « n'est pas un frein aux autres activités ». On a également souligné l'apport de cette industrie au tourisme dans le secteur de Thetford Mines.

En résumé, selon les intervenants, la région possède un potentiel minier qui dort, une expertise qui est prête, il suffit de lui donner le coup de pouce qu'il faut. « Si la région de la Chaudière-Appalaches ne s'implique pas, on n'avancera pas », a-t-il été dit.

L'énergie

Sur le plan de l'énergie, les discussions ont principalement porté sur l'énergie éolienne. Sur ce point, l'ensemble des participants s'est montré favorable au développement de cette ressource dans la Chaudière-Appalaches. Cependant, la discussion a rapidement débordé sur le thème de la troisième partie de cette plénière, soit l'harmonisation des usages.

Les principales questions soulevées ont été : « À qui appartient le paysage? Jusqu'où s'arrête mon terrain? Que faire contre le syndrome « oui-mais-pas-dans-ma-cour »? Où se situe la frontière entre le bien individuel et le bien public? »

Tous s'entendent pour dire qu'il s'agit d'un sujet qui nécessitera beaucoup d'information et de concertation.

« Ce sont les citoyens qui doivent choisir. Les décisions devront se prendre le plus près possible des gens, mais à condition qu'ils soient bien informés. »

« Est-ce que l'éolien se fera au détriment du récréotouristique? Il faudra faire des choix. »

« Il faut prévoir à l'avance pour éviter les problèmes dans 20 ou 25 ans. »

« Il est important de faire une consultation auprès des citoyens pour avoir leur collaboration et pour faciliter l'acceptation de projets. »

Un autre point qui a attiré l'attention des participants est l'utilisation de l'argent qui serait obtenu en redevance :

« Pour les MRC, les éoliennes représentent un moyen d'aller chercher de l'argent pour développer d'autres projets. »

« Pour des projets en forêt privée, à qui revient la redevance? »

« L'exploitation de nos ressources ne doit pas se faire de façon sauvage, mais avec un partage des redevances et une excellente concertation ».

Il a également été question d'autres sources d'énergie telles que l'hydroélectricité et les énergies alternatives (les biogaz, la production d'éthanol, la biomasse, etc.). En ce qui concerne les énergies alternatives, les coûts de production actuels ne peuvent rivaliser avec les tarifs offerts par Hydro-Québec. Pour ce qui est de la production d'éthanol à partir du maïs, cette option pourrait devenir fort intéressante dans un avenir rapproché pour une région comme Chaudière-Appalaches qui contient une grande superficie de terres agricoles.

➤ L'harmonisation des usages

L'idée principale de cette discussion pourrait se résumer par cette citation de l'un des participants : « La cohabitation c'est possible, mais il faut le faire de manière intelligente, il faut rechercher un équilibre ».

Comme indiqué précédemment, les problèmes entre le bien personnel et le bien collectif ont été mentionnés en ce qui concerne l'implantation d'éoliennes. Sur ce point, on a soulevé le besoin de rechercher des solutions de type « gagnant-gagnant ». Un exemple : l'implantation d'éoliennes dans le Parc du Massif du Sud permettrait-elle de générer des redevances qui pourraient être réinvesties dans le développement récréotouristique du Parc?

Malgré le fait que la forêt soit à 85 % du domaine privé en Chaudière-Appalaches, l'un des intervenants a indiqué qu'il existe déjà de nombreuses ententes pour permettre l'usage de la motoneige, des quads, du ski de fond, etc. C'est donc la preuve que la concertation est possible, mais « il faut consulter, ne jamais imposer, savoir tenir compte de l'avis des citoyens. »

Des intervenantes ont déploré les problèmes de cohabitation qui existent entre les tenants du développement domiciliaire des berges du fleuve et ceux qui désirent protéger cet habitat naturel. Elles suggèrent une plus grande conscientisation afin de permettre un usage équilibré de la bordure du fleuve Saint-Laurent.

6. Conclusion

Aux termes de cette assemblée de consultation, il est possible de dégager trois grands thèmes principaux : la conscientisation, la concertation et l'information. Selon les participants, ces éléments doivent être les bases d'une gestion harmonieuse des richesses naturelles et du territoire dans la Chaudière-Appalaches.

La recherche du bien collectif n'implique pas nécessairement la diminution du bien personnel. L'harmonisation entre les différents usages sur le territoire de la Chaudière-Appalaches doit s'appuyer sur des consensus et la Commission sur les ressources naturelles et le territoire peut justement être un agent important pour assurer cette nécessaire concertation.

Certains intervenants ont cependant indiqué qu'il faut mettre à profit tous les organismes déjà existants dans le milieu pour participer activement à la gestion des ressources naturelles et du territoire. On a mentionné, en particulier, les MRC qui assument déjà le mandat de l'aménagement du territoire ainsi que des organismes comme Canards illimités qui a déposé récemment une étude sur les milieux humides du Saint-Laurent en Chaudière-Appalaches.

Il reste encore bien sûr quelques zones grises, comme par exemple la répartition des responsabilités et des coûts entre les différents intervenants régionaux. Qui aura la responsabilité de prendre les décisions finales selon les secteurs du développement des ressources naturelles et de l'harmonisation des usages sur le territoire? Qui investira l'argent nécessaire pour diffuser toute l'information dont il a été question pendant la plénière? Qui sera le bénéficiaire des redevances générées par l'implantation éventuelle d'éoliennes sur le territoire?

Trouver le juste équilibre, c'est justement la tâche qui est dévolue à la CRÉ de la Chaudière-Appalaches qui bonifiera ses propositions relatives à la mise en place de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire ainsi que son Plan régional de développement intégré pour la région de la Chaudière-Appalaches. Pour ce faire, elle tiendra compte des commentaires obtenus auprès des citoyens et aussi de ceux transmis par les organismes du territoire.

Ces propositions, une fois bonifiées, seront ensuite soumises aux membres du conseil d'administration de la CRÉ, puis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune pour approbation finale.

7. Liste des participants à la consultation publique

Beaudoin Yves	Thetford Mines
Bédard Christian	Saint-Just-de-Bretenières
Côté Martin J.	Saint-Lazare
Gagnon Danielle	Lévis
Laflamme Yvon	Saint-Anselme
Laroche Pierre	Thetford Mines
Lessard Jacqueline	Saint-Georges
Létourneau Diane	Beaumont
Létourneau Karine	Beaumont
Létourneau Viateur	Beaumont
Marois Pierre	Thetford Mines
Ouellet Annie	Sainte-Marie
Poliquin Louise	Lévis

Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

Laverdière Réal	Vice-président
Mongrain Rénald	Administrateur
Lampron Laurent	Directeur général
Bureau Paul	Conseiller en développement régional
Gilbert Amélie	Conseillère à la CRRNT
Tremblay Danielle	Adjointe aux programmes- Milieu forestier

Groupe-conseil Milieu forestier

Desjardins Sylvie

Ministère des ressources naturelles et de la Faune- Faune Québec

Gosselin Alain

Ministère des ressources naturelles et de la Faune- Forêt Québec

Racine Raymond

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

BIBLIOGRAPHIE

Arbour, S., 2003. Portrait de l'importance et du potentiel du milieu forestier de Chaudière-Appalaches. Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches. 133 p.

CRÉ, 2005(a). Plan stratégique régionale 2002-2007 de la région de la Chaudière-Appalaches. Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches. 42 p.

CRÉ, 2005(b). Le milieu forestier en Chaudière-Appalaches : Plan d'action régional 2005. Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches. 22 p.

Desjardins, S., 2003. Enjeux fauniques régionaux en milieu forestier pour la région de la Chaudière-Appalaches. Société de la faune et des Parcs du Québec. Direction de l'aménagement de la faune de la Chaudière-Appalaches. 7 p.

Desjardins, S., 2003. Élaboration des plans généraux d'aménagement forestier dans la région de la Chaudière-Appalaches. Attentes et propositions d'aménagement concernant la faune et ses habitats. Société de la faune et des Parcs du Québec. Direction de l'aménagement de la faune de la Chaudière-Appalaches. 21 p.

RÉFÉRENCES ÉLECTRONIQUES

FAPAQ, Page consultée le 20 juillet 2006. *Plan de développement régional associés aux ressources fauniques (PDRRF) de la Chaudière-Appalaches*, [En ligne], URL : <http://www.fapaq.gouv.qc.ca>